LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matieres du tems.

Contenant auſſi quelques nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuſes.

AOUST 1706.

Imprimé
Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enſeigne de la Verité.

M. D. CC. VI.

AVERTISSEMENT.

PLuſieurs perſonnes, avec qui l'Auteur de cet Ouvrage n'eſt pas en commerce de Lettres, & qui ne laiſſent pas de lui adreſſer des memoires particuliers, ſont priez d'affranchir les Paquets; autrement ils ne trouveront point place dans ſes écrits, à moins qu'ils ne ſoient trés curieux & fort intereſſans; On averti auſſi qu'on rejettera toutes les matieres, où lon manquera de reſpect pour les Puiſſances, & les piéces ſatiriques & injurieuſes aux particuliers; parce, qu'autant qu'on le pourra, on ne veut qu'inſtruire & plaire au public, ſans offenſer perſonne, & ſans alterer la verité.

On continüera tous les mois à diſtribuer cet Ouvrage, par exemplaires complets, ou par mois ſeparés, à un prix raiſonnable.

Fautes à corriger au mois de Juin 1706.

Pag. 417. lig. 31. *quoi*, liſez *qui*, pag. 437. lig. 5. *qu'elles*, liſez *qu'ils*, pag. 438. lig. 4. *perte*, liſez *peſte*, pag. 443. lig. 7. aprés *pas* ajoûtez *des*, & à la ligne 16. *faits*, liſez *fait*.

Et au mois de Juillet 1706.

Pag. 19. lig. 22. *de rouge, de Cramoiſi*, liſez *de rouge Cramoiſi*, à la page 42. lig. 1. ôtez le mot *bien*.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matieres du tems.

Contenant auſſi quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuſes.

Août 1706.

ARTICLE I.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis mois dernier.

I. UN Roi de Sparte ayant été requis de tenir ſa parolle, dans une occaſion où il l'avoit donné trop legerement, répondit, *ſi la choſe n'eſt pas juſte, je ne l'ai pas promiſe*; c'eſt ſur ce même principe, que Charles Quint, ayant ſigné un Privilege injuſte, dés qu'il s'en apperçût, ſe fit apporter ſon Décret, qu'il déchira, en diſant, *j'aime mieux rompre mon ſeing que de bleſſer ma conſcience.* *Il n'eſt jamais honteux, de réparer une faute commiſe.*

Ces exemples d'équité nous apprennent qu'il n'eſt jamais honteux, (pas même aux Princes) de reformer les abus qui peuvent s'être commis, ſous leur authorité, par inadvertance ou autrement.

II. On prétend que dans le nouveau *Prétexte de*

murmure des Eſpagnols

Gouvernement d'Eſpagne, on avoit introduit ou voulu introduire, quelques nouveautez, ſoit pour rendre à cette Monarchie l'éclat de ſon ancienne grandeur, ſoit pour rétablir ſes Finances, ſoit enfin pour abolir quelques mauvaiſes coûtumes inſerées dans le Reglement qu'on nomme *l'Etiquette du Palais*: mais comme les choſes les plus ſimples & les plus naturelles ont toûjours deux faces, & qu'ordinairement on les enviſage du mauvais côté; pluſieurs perſonnes ont trouvé mauvais certains changemens faits en Eſpagne, depuis que le Roi Philippe V. a monté ſur le Trône, qui, peut-être dans leur principe, n'avoient que de bons motifs, quoi qu'ils paruſſent préjudicier aux interêts de quelques particuliers.

On accuſe quelques Grands d'Eſpagne, d'avoir murmuré de ce qu'on avoit donné à des François le Commandement des troupes Auxiliaires de France, qui à la ſollicitation du Conſeil d'Eſpagne, ont paſſé en ce Païs-là, pour la défenſe de la Monarchie; mais on ne peut pas ſe perſuader que cette plainte ſoit tout à fait legitime, ſi l'on conſidere que c'eſt l'uſage pratiqué par toutes les Puiſſances, qui fourniſſent des troupes Auxiliaires à leurs Alliez, non ſeulement de nommer les Généraux, mais auſſi les Commandans des Places où ces troupes ſont miſes en garniſon pour les garder; ſi les Armées qui ſont en Eſpagne ou ſur les Terres de la Monarchie, devoient être commandées par des Eſpagnols, & les principales Places confiées à la garde des Seigneurs de cette Nation, Philippe V. n'auroit pas raiſon de dire à ces mêmes Grands d'Eſpagne,

gne; Quoi! Meſſieurs, vous vous ſcan- "
daliſez de ce que les troupes Françoiſes, "
qui viennent défendre la Couronne & la "
Monarchie, ſont commandées par des "
Généraux de leur Nation, & vous voyez "
d'un œil tranquille, Milord Galloway, "
Milord Peterborough, commander pour "
mon ennemi, les troupes, qui ſous pré- "
texte de ſe dire amis de la Nation, vien- "
nent troubler la tranquillité & le repos de "
la Monarchie? Ces Généraux, non plus "
que Milord Marlborough, ni le Maré- "
chal d'Owerkerk, ſont-ils Eſpagnols? La "
Maiſon d'Autriche a-t'elle mis des Gou- "
verneurs Eſpagnols dans les Places de Gi- "
braltar, Denia, Barcelonne, Gironne, "
Lerida, Tortoſe, & en dernier lieu à "
Bruxelles, Gand & autres Places qui ont "
été occupées au nom de l'Archiduc? "
Tous ces Généraux & tous ces Gouver- "
neurs, ne ſont-ils pas au contraire An- "
glois ou Hollandois? "

Je laiſſe à juger au Lecteur déſintereſſé, ſi les plaintes de ces ſortes d'Eſpagnols, n'ont pas quelque rapport à la Fable de l'ingenieux Phrigien, que le celebre la Fontaine nous rapporte en cette façon.

Un Agneau ſe déſalteroit
Dans le courant d'une onde pure;
Un Loup ſurvint à jeun qui cherchoit avanture,
Et que ſa faim en ces lieux attiroit.
Qui te rend ſi hardi de troubler mon breuvage;
Dit cet animal plein de rage;
Tu ſeras châtié de ta temerité.
Sire, répond l'Agneau, que vôtre Majeſté,

Ne ſe mette pas en colere ;
Mais plûtôt qu'elle conſidere
Que je me vas deſalterant
Dans le courant
Plus de vingt pas au deſſous d'elle ;
Et que par conſéquent en aucune façon
Je ne puis troubler ſa boiſſon.
Tu la trouble dit cette bête cruelle,
Et je ſçais que de moi tu médis l'an paſſé.
Comment l'aurois-je fait, car je n'étois pas né.
Reprit l'Agneau, je tete encore ma mere ;
Si ce n'eſt toi, c'eſt donc ton frere,
Je n'en ai point. C'eſt donc quelqu'un des tiens ;
Car vous ne m'épargnez guere,
Vous, vos Bergers & vos chiens :
On me l'a dit, il faut que je me vange &c.

Arrivée du Roi à Madrit & ſon diſcours aux Grands.

III. Le Roi d'Eſpagne, que nous laiſſâmes le mois dernier en route, retournant à Madrit * y arriva le ſixéme Juin, & fut reçû des Grands, de la Nobleſſe & du peuple avec toutes les demonſtrations exterieures d'une fidelité inébranlable, & d'un attachement reſpectueux pour ſa perſonne. Le lendemain il aſſembla tous les Grands & les Miniſtres, leur communiqua le mauvais ſuccés de ſon voyage en Catalogne, & la diſgrace de l'Armée des deux Couronnes aux Païs-Bas ; Sa Majeſté leur repreſenta enſuite les dangers où la Monarchie ſeroit expoſée ſi la Nation reſtoit plus longtems dans l'inaction ; que quoi qu'il eût ſuivi les avis de ſon Conſeil, depuis ſon avenement à la Couronne, ſi cependant on jugeoit qu'il ſe fût gliſſé quelqu'abus, qu'il n'avoit pas prévû ; il étoit prêt d'y remedier ; & de s'en rapporter

* *Voyez Juillet page 7.*

porter à ce que les Grands jugeroient à propos ; * que comme il apprenoit que l'Armée Portugaiſe pendant ſon abſence, avoit fait quelques progrés en Eſtramadoure, & venoit d'entrer dans la Caſtille, il exhortoit l'Aſſemblée de faire de ſerieuſes reflexions ſur le danger qui menaçoit l'Etat ; qu'à ſon égard il étoit reſolu d'aller peu de jours aprés, ſe mettre à la tête de l'Armée pour expoſer ſa vie pour la défenſe de ſa Couronne ; que la confiance qu'il avoit toûjours eu en la fidelité de ſes Sujets, l'avoit engagé de prendre les devans & de venir ſans eſcorte, perſuadé qu'il n'avoit rien à craindre parmi un peuple, qui aprés l'avoir demandé, l'avoit couronné & lui avoir prêté ſerment de fidelité, ne voudra pas abandonner ſes interêts ; & enfin que le Corps de la Nation n'ayant point trempé dans la revolte des Catalans, Sa Majeſté croyoit que cette même Nation perſiſteroit dans la fidelité qu'elle a toûjours fait paroître pour ſes Rois. Ces remontrances furent applaudies par l'Aſſemblée, qui lui donna de nouvelles aſſurances de ſa fidelité. Enſuite Sa Majeſté donna ſes ordres pour aſſembler les troupes qui devoient renforcer l'Armée du Maréchal de Berwick en attendant l'arrivée de celles qui viennent de France par la Navarre, dont voici la liſte, dans l'ordre qu'elle m'a été communiquée, quoi que ce ne ſoit peut-être pas celui qui eſt obſervée par l'ancienneté de ces Regimens.

Bataillons

* *On m'aſſure que le diſcours qu'on attribuë à Mr. Amelot, & qu'on a vû au mois de Juillet page 69. eſt une piéce fabriquée, que ce Miniſtre déſavouë.*

Bataillons.

Orleans	3.	Berwick	2.
Du Maine	3.	Mailly	2.
La Sarre	1.	Teſſé	1.
L'Iſle de France	1.	Labour	3.
Barrois	2.	Launois	2.
La Couronne	3.	Olleron	2.
Charrolois	2.	Reding	1.
Silleri	2.		
Bleſois	2.		

Eſcadrons de Cavalerie.

Berri	3.	Valgrand	3.
Germinon	3.	Belle Porte	2.
La Flêche	2.	Parabere	2.

Eſcadrons de Dragons.

Bouville	3.	Monhuin	3.

Les Recruës de la plûpart de ces Regimens avoient été envoyées en Eſpagne, dans le tems qu'ils étoient occupées au ſiege de Barcelonne ; mais n'ayant pû pénetrer en Catalogne, elles n'ont joint ces Corps, que depuis qu'ils ſont rentrez en Eſpagne. On a laiſſé ſur la frontiere de Rouſſillon 2. Bataillons d'Artois, 3. de Courten, un de la Force, un de Torton, & un de Burges ; avec deux Eſcadrons de Cavalerie de Feronaye, 3. de la Lande, & 3 de Languedoc.

Milord Galloway marche en Caſtille.

IV. On avoit crû que l'Armée Portugaiſe, aprés la priſe de Ciuda Rodrigo, entreroit en quartier d'Eté ; c'eſt aſſez la coûtume dans un tems où les chaleurs ſont inſupportables ; & le Marquis de las Minas, qui étoit de ce ſentiment, avoit demandé des ordres pour cela au Roi de Portugal ; mais Milord

lord Galloway & l'Envoyé d'Angleterre à Lisbonne, ayans été avertis de la levée du siege de Barcelonne, & considerant d'ailleurs la foiblesse de l'Armée du Maréchal de Berwick & l'assoupissement des Castillans, crurent qu'il étoit de l'interêt de la Maison d'Autriche, de profiter de cette occasion, pour avancer leurs progrés, avant que le Roi Philippe fût en état de leur opposer des forces capables de les arrêter : ils firent sur cela des remontrances au Roi de Portugal qui le persuaderent aisément.

Milord Galloway ayant obtenu le consentement & les ordres qu'il avoit demandé de Sa Majesté Portugaise, s'avança d'abord vers Salamanque, Ville Episcopale, située sur la riviere de même nom, dans l'Estramadoure de Leon ; cette Ville est fort grande & renommée par son Université, la plus considérable d'Espagne ; mais comme elle n'a qu'une muraille seiche, sans Citadelle, Château, ni aucune Fortification, l'Armée Portugaise y entra sans aucune resistance le septiéme Juin ; quelques jours auparavant le Duc de Berwick en avoit fait enlever l'Artillerie & les munitions de guerre, & fit jetter dans la riviere quelques vivres qu'on y avoit assemblé pour l'Armée. *Prend Salamanque.*

Milord Galloway marcha ensuite droit à Madrit par Avila & l'Escurial, & n'ayant trouvé aucune resistance, arriva dans cette Capitale le 25. Juin ; les Magistrats furent à sa rencontre à demi lieuë de la Ville pour le complimenter, & pour le prier de faire observer à ses troupes, une bonne discipline, ce qui leur fut promis. Lors que ce Milord fit proclamer l'Archiduc pour Roi d'Es- *Entre dans Madrit.*

d'Eſpagne dans cette Capitale, il fut ſurpris d'entendre que pendant qu'une partie du peuple crioit *Vive Charles III. &c.* un plus grand nombre des habitans crioient auſſi *Vive Philippe V. nôtre legitime Roi*, ſans que les Soldats oſaſſent les inſulter.

Le Roi Philippe & la Reine ſortent de Madrid.

V. A l'approche de cette Armée, le Roi d'Eſpagne tint un grand Conſeil, où tous les Miniſtres, les Chefs des principaux Tribunaux & tous les Grands d'Eſpagne aſſiſterent; on convint que la Cour n'étoit pas en ſureté de reſter dans Madrit, à cauſe de l'éloignement des Armées, & que la Place n'ayant aucunes Fortifications, ni aucune garniſon, étoit hors d'état de reſiſter aux ſeize mile hommes que Mr. Galloway menoit avec lui.

Enſuite des reſolutions de ce Conſeil, la Reine ſortit de Madrit le 18. Juin, ſuivie de la Princeſſe des Urſins, des Dames de ſa Cour, de quelques Grands d'Eſpagne, & des Officiers de ſa maiſon, eſcorté de 200. Gardes & de cent Cavaliers François, prenant la route de Burgos. Lors que le Cardinal Aquaviva, Nonce du Pape, fut prendre congé de cette Princeſſe, & la conſoler ſur cette dure extrêmité: elle répondit d'une maniere trés-touchante, *Mon unique chagrin eſt de ſçavoir, que Monſieur le Duc de Savoye mon pere, ſoit le ſeul auteur de ſes malheurs & des miens.*

Le Roi partit deux jours aprés, avec le reſte de la Cour, ſuivi de pluſieurs Grands d'Eſpagne; il a fait emporter les bijoux & le tréſor de la Couronne, & s'eſt retiré du côté de la Frontiere de Navarre: les grandes chaleurs ayans obligé de faire repoſer les trou-

troapes Françoiſes, qui venoient de Rouſſillon, & celles qui ſont venuës d'Eſtramadure, ſous les ordres du Duc de Berwick, Sa M. C. eſt reſoluë d'attendre la Campagne d'Automne, pour ſe mettre à la tête de l'Armée: & comme il a encore 6000. hommes de Troupes reglées aux environs de Badajox, & 12000. en Andalouſie, outre les Milices, ſans y comprendre les Troupes qui ſont en Galice & dans le Royaume de Valence; on ſe flatte à la Cour, que dans quelques mois on pourra donner de bornes aux progrez des Alliez de la Maiſon d'Autriche; mais à parler politiquement, tant que le Roi Philippe tiendra ſes Troupes diſperſées dans differentes Provinces, ſous prétexte d'y défendre des peuples nonchalans, il lui ſera difficile de triompher; s'il raſſemble toutes ſes forces en un ſeul Corps d'Armée, il ſera en état de reſiſter à ſes ennemis, & de ſe faire craindre dans les Provinces où il pénetrera, cependant on prévoit que l'Eſpagne devenant une ſeconde Pologne, va être ruïnée par les troupes étrangeres, parce que la deſunion dans un Etat, en cauſe ordinairement la deſtruction; nous verrons les mois ſuivans quelles ſeront les ſuites de ces troubles inteſtins, & du cahos que l'Eſpagne nous preſente.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. AUu mois de Juin dernier on me remit une Lettre anonime, dont l'Auteur prit ſoin d'en répandre quelques copies

Réponſe de l'Auteur de ce Journal à

une Lettre anonime.

pies dans le public. Par cette Lettre mon correcteur anonime m'averti, que quelques Capucins ſe ſont plaints, de ce que je n'avois pas rapporté aſſez fidelement l'avanture de St. Dizier, qui leur a attiré la diſgrace de Mr. l'Evêque de Châlons. * Il me fait enſuite deux queſtions, l'une de lui dire *où eſt ce que j'ai apris que les anciennes fondations n'avoient pas toûjours été acquittées exactement par tout*; Et la ſeconde, qui peut m'avoir ſi mal inſtruit, *que les principales donnations faites aux Monaſteres, arriverent en* 1119. *lors que quelques Predicateurs prêchoient que la fin du monde étoit prochaine.* **

Cet inconnu ne m'ayant donné aucune adreſſe pour lui faire réponſe, a ſans doute crû, que comme j'avois peché en public, je devois auſſi, par une eſpece d'amende honorable, faire une reparation publique; Je veux bien lui donner cette ſatisfaction, ſans pourtant que cela puiſſe tirer à conſequence pour l'avenir; car j'honorerai toûjours de pareils écrits anonimes, d'un trés profond mépris.

J'avoüe que le ſcandale, qui ſe commit à St. Dizier, au ſujet de la ſepulture d'un cadavre, n'arriva pas dans l'Egliſe Paroiſſiale de cette Ville-là, comme nous le dîmes par mégarde: puis que ce fut dans l'Egliſe des Capucins de la même Ville; mais cette bévûë d'avoir nommé une Egliſe pour une autre, ne valoit pas la peine de ſe gendarmer ſi fort là-deſſus, puis que cela n'empêche que le ſcandale public ne ſoit effectivement arrivé, & que l'interdiction n'ait été décer-

* *Voyez Mai* 1706. *page* 324 ** *Au même mois page* 329.

décernée; je crois même qu'elle ſubſiſte encore, à moins qu'elle n'ait été levée depuis peu de jours.

Pour répondre à la queſtion, *où eſt-ce que j'ai appris, que les anciennes fondations n'avoient pas toûjours été exactement acquitées?* je lui apprend que c'eſt dans les recuëils des Arrêts des Parlemens de Paris, Roüen, Dijon, Grenoble, Toulouſe &c. concernant les matieres beneficiales. Pluſieurs Communautez Religieuſes, & ſur tout les Cordeliers, ne ſauroient le revoquer en doute, puis qu'ils en ont reſſenti de ſi fâcheux effets. A l'égard des *donations faites à l'Egliſe en* 1119. *& du ſujet des predications de ce tems-là?* J'avertis le curieux Anonime, que j'ai puiſé cette doctrine, (qu'il enviſage comme heretique,) à la page 508. du Tome ſecond d'un Ouvrage du ſçavant & celebre Mr. l'Abbé de Vallemont, intitulé *Elemens de l'hiſtoire*, imprimé à Paris chez Aniſſon en 1696. avec approbation & privilege du Roi. Voilà un éclairciſſement, capable de ſatisfaire un eſprit moins fantaſque, que ne m'a paru nôtre curieux maſqué.

II. On publia à Paris au commencement de Juillet, un Arrêt du Conſeil d'Etat, qui regle le cours des eſpeces d'or & d'argent pendant ce mois là; ſçavoir le Loüis d'or pour treize livres dix ſols, les Ecus pour trois livres douze ſols, les piéces de Flandre pour quatre livres douze ſols: ce même Arrêt porte qu'en Alſace, le Loüis d'or aura cours pour quinze livres, l'Ecu pour quatre livres, les piéces de trente ſols de Straſbourg pour trente-cinq ſols quatre deniers: Et

Arrêt touchant les Monnoyes.

Et qu'au 1. jour d'Août juſqu'au 1. Septembre le Loüis d'or ſera encore diminué de 5. ſols, & l'Ecu d'un ſol, de même que les piéces de Flandre, & celles de Straſbourg de ſix deniers: Sa Majeſté ordonne enſuite que les autres diminutions dont il eſt fait mention dans l'Arrêt du 17. Novembre 1705. dont nous avons parlé ailleurs * ayent leur entiere exécution.

Généraux des Armées de France.

III. Le Roi ayant reſolu de faire quelque changement dans le Commandement de ſes Armées, ordonna ſur la fin du mois de Juin, que Mr. le Duc de Vendôme viendroit commander en Flandre; & que Mr. le Duc d'Orleans iroit commander en ſa place en Lombardie, ayant ſous lui Mr. le Maréchal de Marſin.

Départ de Mr le Duc d'Orleans.

IV. Mr. le Duc d'Orleans partit de Paris avec cinq Chaiſes de poſte le 1. du mois de Juillet; peu de jours avant ſon départ, le Cardinal Galterio, Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, de Veniſe, de Malthe, & autres Miniſtres étrangers, ſe rendirent au Palais Royal, pour ſouhaiter un heureux voyage à S. A. R. On vient d'apprendre qu'Elle eſt arrivée dans le Milanez, & que Mr. le Duc de Vendôme en étoit parti pour revenir en France.

V. On ne ſera pas fâché de trouver ici le préambule des Lettres Patentes du Roi, pour le Commandement que Sa M. vient de donner à Son A. R. Mr. le Duc d'Orleans, & celles qu'on a nouvellement expediées à Mr. le Duc de Vendôme: Voici l'abregé des premieres.

LOUIS

* *Voyez Decembre 1705. page 442.*

LOUIS, &c. Ayant jugé à propos de donner à nôtre cher & bien amé Cousin le Duc de Vendôme, le Commandement général de nos Armées en Flandres; & étant neceſſaire de choiſir un Chef, pour prendre en ſa place le Commandement général de nos Armées d'Italie; Nous avons reſolu d'envoyer nôtre cher & bien amé Neveu le Duc d'Orleans, tant pour répondre à l'ardent déſir qu'il témoigne depuis longtems de ſe voir à la tête de nos Troupes, & de pouvoir en ſignalant ſa valeur, ſe rendre utile à nôtre gloire & au bien général de l'Etat; que parce que Nous reconnoiſſons, qu'avec l'élevation d'eſprit, & les ſentimens qu'il a, dignes de ſa grandeur, de ſa connoiſſance, & par ſes ſoins & ſon application, il a acquis de bonne heure l'experience & les talens neceſſaires pour le Commandement des Troupes, ainſi qu'il l'a aſſez fait paroître dans celle de nôtre Cavalerie, qu'il a exercé avec toute l'habileté d'un grand Capitaine: Nous avons de plus conſideré, que le reſpect que les gens de guerre auront pour ſa perſonne, la joye de ſervir ſous ſes ordres, l'envie de s'en faire connoître, de lui plaire, & de ſe diſtinguer à ſes yeux, excitant en eux l'émulation & animant leur courage, ne peut que beaucoup contribuer au ſuccés de ce que nos Armées entreprendront ſous ſa conduite. A CES FINS, &c.

Lettres Patentes pour M. le Duc d'Orleans.

Le

Le reſte de cette Patente eſt une ſuite du Formulaire ordinaire ; celle pour Mr. le Duc de Vendôme eſt conçûë en ces termes.

Lettres Patentes pour Mr. le Duc de Vendôme.

„ LOUIS, &c. Quoi que les progrez
„ continuels que nos Armées ont fait
„ en Italie, ſous la conduite de nôtre cher
„ & bien amé Couſin le Duc de Vendôme,
„ depuis l'ouverture de la Campagne de
„ 1702. que Nous lui avons confié le Com-
„ mandement de nos Troupes, ſemble Nous
„ inviter à lui laiſſer le ſoin de terminer la
„ guerre ; néanmoins la neceſſité de met-
„ tre inceſſamment à la tête de nos Ar-
„ mées de Flandres, un Chef qui s'attire la
„ confiance des Officiers & des Soldats, &
„ redonne aux Troupes cet eſprit de force
„ & d'audace, ſi naturel à la Nation Fran-
„ çoiſe ; & la connoiſſance que Nous avons,
„ que nul autre n'eſt plus capable de rem-
„ plir ſur cela nôtre attente que mondit
„ Couſin, Nous ont déterminé à le rap-
„ peller d'Italie, pour lui donner le Com-
„ mandement de nos Armées dans le Païs-
„ Bas, perſuadez que ſes ſervices Nous ſe-
„ ront plus utiles, & qu'en quelque Païs
„ qu'il faſſe la guerre, il ne la fera pas moins
„ glorieuſement qu'il l'a faite en Italie :
SCAVOIR FAISONS &c.

Rapidité des Aliez en Flandres ralentie.

VI. La rapidité avec laquelle les Alliez entrerent en Brabant & dans la Flandre Eſpagnole, les avoit flattez de pénetrer facilement dans le Païs conquis, & de porter la guerre au milieu de la France ; mais comme il eſt aſſez ordinaire, de voir bondir les vagues de la Mer, lors

lors qu'elles ne trouvent point de reſiſtance, & qu'elles ſe briſent facilement contre un petit rocher, on peut dire qu'il en a été à peu prés de même de l'armée des Alliez, qui, quoi que trés-nombreuſe & victorieuſe, n'a eu de la viteſſe, que pendant ſept à huit Jours, & ne s'eſt emparée que des Places peu fortifiées & mal pourvûës que les François & les Eſpagnols abandonnerent aprés la déroute de leur Armée: mais comme ce n'eſt pas ici l'endroit deſtiné à parler des mouvemens des Païs Bas, nous nous contenterons de dire que Mr. le Maréchal de Vauban, s'étant rendu à Dunkerque par ordre du Roi, il y arriva le 20. Juin; que par ſes ordres, les ſoins & la vigilence de Mr. le Comte de Laumont qui en eſt Gouverneur, cette Place & les autres du voiſinage, que les Alliez ménaçoient d'aſſieger, furent bientôt miſes en état de ne craindre aucune ſurpriſe, & de faire une longue deffenſe, ſi on venoit à les attaquer. Parmi les travaux que Mr. de Vauban à fait faire, ſur la Frontiere de la Flandre Françoiſe, il a marqué pluſieurs ſeignées pour ouvrir les Canaux, afin d'inonder le Païs, au cas que les Alliez s'aprochaſſent de Furnes; il a fait pointer quantité de Canons ſur les Dunes de Nieuport, pour empêcher Mr. d'Owerkerk d'envoyer des troupes de ce côté-là le long du Rysban ſur le ſable; & enfin il a fait faire une ligne de 44. pieds de large, mettant la terre d'un ſeul côté, qui forme un parapet avec une banquette; cet ouvrage eſt partout friſé de paliſſades; la ligne commence à la Riviere de Bourbourg, paſſe au Fort-Loüis, & va ſe

Précautio de Mr. de Vauban.

terminer aux Dunes.

Détachemens d'Allemagne pour Flandres.

VII. Outre les neuf à dix mille hommes que Mr. de Marſin avoit conduit d'Allemagne aux Païs-Bas, avec leſquels il ne put arriver que quelque jours aprés la Bataille de Ramelies, Mr. de Villars détacha de l'Armée du Rhin 20. Bataillons & ſix Eſcadrons de Carabiniers qui paſſerent le dernier Juin la Moſelle à Thionville; Ce Detachement fut ſuivi peu de jours aprés d'un autre de dix Bataillons & de 20. Eſcadrons, qui marchoient à grandes journées vers la Flandres.

Armée de M. de Vendôme.

Celle de Mr. de Baviere.

On prétend qu'à l'arrivée de Mr. de Vendôme, il trouvera une nombreuſe Armée Françoiſe, ſous ſon Commandement abſolu, & que Mr. de Baviere ſe mettra à la tête des troupes Valonnes, des Eſpagnoles, des Bavarois & des Liegeois; qui compoſeront un corps aſſez conſiderable, pour faire diverſion.

Amniſtie pour les Deſerteurs.

VIII. Par une Ordonnance du premier Juillet 1706. le Roi accorde une amniſtie generale, en faveur des Cavaliers, Dragons & Soldats François qui ont deſerté; même pour ceux qui ont été pris, & qui ne ſont pas encore jugez, pourvû qu'avant le premier Septembre 1706. ils reviennent prendre parti dans les Regimens employez dans les Armées de Sa Majeſté, & qu'ils y ſervent pendant 4. années, dont ils raporteront des certificats. Sa M. declarant en même tems que ce ſera la derniere amniſtie qu'Elle accordera aux Deſerteurs de ſes troupes. Cette Ordonnance a été lûë à la tête des Armées, & affichée ſur les frontieres, ce qui a déja produit le retour d'un trés grand nombre de Déſerteurs de cette nation.

IX

IX. On a publié une Déclaration du Roi du 6. Juillet, portant reglement pour les billets des monoyes: Sa Majeſté veut, qu'au choix des porteurs de ces billets, lors qu'ils ſeront renouvellez, le Sr. Euldes, les convertiſſe en billets de la valeur de 200. liv. 300. 350. 400. 450. & de 500. liv. leſquels, de même que ceux des plus grandes ſommes, auront cours & ſeront reçus pour argent comptant dans Paris ſeulement, & non dans les Provinces, tant pour acquitter les lettres de change & billets payables au porteur ou à ordre, qu'en tous autres payemens, à la reſerve des deniers royaux & rentes de la Ville de Paris, qui doivent être faits en deniers comptans. *Declaration pour le cours des billets de monoye.*

Les billets de monoye de 1000. liv. & au deſſus, ſeront renouvellés tous les mois, & l'interêt payé comptant à ſept & demi pour cent; ceux au deſſous de 1000. liv. ne ſeront renouvellés que tous les ſix mois & l'interêt payé de même, & ce reglement durera juſques à la Paix. Il eſt ordonné que les payemens au deſſous de 400. livres ſoient faits en deniers comptans, ſans que ceux qui les recevront puiſſent être contrains de prendre des billets de monoye ſi bon ne leur ſemble. Que les payemens qui ſeront de 400. livres juſqu'à 500. livres ſeront payez moitié en argent comptant & l'autre en billets. Ceux depuis 500. juſqu'à 600. on donnera pour 300. liv. de billets. Depuis 600. juſqu'à 700. pour 400. liv. de billets; depuis 700. juſqu'à 800. pour 500. liv. de billets; depuis 800. juſqu'à 900. pour 600. liv. de billets; depuis 900. juſqu'à 1000. livres pour 700. livres de billets, le ſurplus des

ſuſdites ſommes, devant être payé en deniers comptans. Et à l'égard de ceux de 1000. liv. & au deſſus, à quelques ſommes qu'ils puiſſent monter, Sa Majeſté veut qu'il en ſoit payé un huitiéme en deniers comptans.

Mr. de Janſon de retour de Rome.

X. Mr. le Cardinal de Janſon, revenant de ſon Ambaſſade de Rome, arriva à la Cour le 12. Julilet, & a pris poſſeſſion de ſa Charge de Grand Aumônier de France.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ITALIE depuis le mois dernier.

Procedure pour la renonciation au Cardinalat du Sr. Philippucci.

I. NOus parlâmes le mois dernier * du refus que Mr. Gabriel Philippucci avoit fait de la Dignité du Cardinalat, à laquelle le Pape l'avoit élevé; cette humilité édifiante trouve ſi peu d'exemples, qu'elle intrigua la Cour de Rome pendant quelques jours; on ne ſçavoit ſi l'on devoit accepter cette renonciation, ni de quelle maniere elle pouvoit être acceptée; mais aprés pluſieurs conteſtations agitées pour ſçavoir ſi un Cardinal, étoit Cardinal, par la ſeule declaration que le Pape en fait dans un Conſiſtoire; il fut reſolu le 25. Mai dans une Congrégation de 13. Cardinaux, qui étoient Mrs. Acciaioli, Carpegna, Mareſcoti, Spada, Colloredo, Panciatichi, Ferrari, Sacripante, Spinola, Paulucci, Sperelli, Panphilio, & Otthoboni, que cette declaration du St. Pere ne ſuffiſoit pas pour faire un Cardinal, & que le conſentement de la perſonne nommée à cette dignité étoit abſolument neceſſaire, ſans le-

* *Voyez Juillet page 22.*

lequel il n'avoit qu'un droit certain au Cardinalat, & non pas une proprieté ; on agita enſuite ſi on devoit le contraindre à l'accepter, mais d'une voix unanime on conclud à la négative.

On convint enſuite de la forme qu'il falloit donner à cette renonciation, & il fut reſolu que le Maître des Ceremonies en preſenteroit l'Acte au Pape dans un Conſiſtoire, & que Sa Sainteté l'accepteroit, & diſpoſeroit du Cardinalat en faveur d'un autre Sujet. Cela s'exécuta dans le Conſiſtoire du ſeptiéme Juin, dans lequel le St. Pere declara pour Cardinal Mr. Conti, Romain, Archevêque de Tarſe, preſentement Nonce en Portugal.

Il paroît que le Pape n'a pas pris en mauvaiſe part le refus du Sr. Philippucci, qui d'ailleurs lui reſigna tous ſes Benefices, voulant paſſer le reſte de ſes jours en retraite dans une Communauté Religieuſe ; car le St. Pere lui a donné une penſion de deux mile écus Romains, & a gratifié de tous ſes Benefices le Sr. Vico ſon Neveu.

II. Sur la fin du mois de Juin il arriva une petite avanture galante à Rome ; Un Cavalier ayant trouvé le moyen de s'inſinuer dans l'apartement d'une Demoiſelle Romaine, (qui pour l'honneur de ſa Famille ne doit pas être nommée ici) ayant entendu la voix du maître de la maiſon, qui venoit dans la Chambre de ſa fille, le Galant voulut ſe ſauver par une fenêtre, qui répondoit dans la Baſſe-Cour ; mais malheureuſement voulant ſe laiſſer couler, comme il avoit aparamment fait d'autres fois, ſon juſtaucorps s'acrocha à certaines fiches de

Avanture galante.

fer qu'on avoit mis à la muraille depuis deux jours pour attacher un treillage ; il reſta quelque tems ſuſpendu ſans oſer ſe plaindre: mais ayant enfin pouſſé quelques ſoûpirs, il fut entendu & découvert; comme on le prit d'abord pour un Voleur, ſes Domeſtiques l'alloient maltraiter, lors qu'on le reconnu pour le neveu du Cardinal &c.

Le Pere de la Demoiſelle maltraita ſa fille, & lui dit qu'elle n'avoit qu'à choiſir le Convent où elle vouloit être enfermée le reſte de ſes jours: je ne ſçai ſi elle aura fait un auſſi bon choix que ce qu'on raporte d'une Demoiſelle de Paris, à laquelle ſes parens ayant fait une pareille propoſition, répondit que puis qu'on lui donnoit le choix du Convent, elle prioit de la mettre dans celui des Cordeliers.

III. La Republique de Veniſe prétendant que la Dignité de Cardinal eſt incompatible avec celle de Patriarche de Veniſe, le Senat s'aſſembla le 9. Juin pour proceder à l'élection d'un nouveau Patriarche, en la place de Mr. Badoera, que le Pape a nommé au Cardinalat; les ſuffrages tomberent à Mr. Barbarigo, homme diſtingué par ſa naiſſance, par ſon merite & par ſa pieté. Il étoit *Primicier* de St. Marc, qui eſt une Dignité à peu prés pareille à celle d'Evêque, puis qu'il officie avec la Mitre, la Croſſe & l'Anneau, & qu'il confere la tonſure & les quatre moindres, mais non pas la Prêtriſe.

Election d'un Patriarche de Veniſe.

Les Eccleſiaſtiques Venitiens ſont exclus du Conſeil &

Il n'eſt pas hors de propos de remarquer ici que dés qu'un Noble Venitien ſe fait d'Egliſe, il eſt exclus pour jamais, de l'entrée de Conſeils, & de toutes les Charges de l'Etat, prétendant par là priver la Cour de

Rome

Rome de la connoiſſance des ſecrets du Senat. A l'égard du ſpirituel, la Republique eſt gouvernée par le Patriarche qu'elle ſe choiſit elle-même, qui met à la tête de ſes Mandemens, *N.. par la miſericorde Divine Patriarche de Veniſe*, ſans ajoûter comme font les autres Prelats, *& par grace du St. Siege Apoſtolique.* *des Charges de l'Etat.*

IV. Avant de parler de ce qui s'eſt paſſé devant Turin depuis le mois dernier, nous obſerverons que le 15. Juin les deux Ducheſſes de Savoye, les jeunes Princes & les Officiers & Dames de leur Cour ſortirent de la Place pour aller à Coni attendre la deſtinée de cette Capitale. *Les Ducheſſes de Savoye ſorties de Turin.*

Quelques jours auparavant Mr. le Duc de Savoye fit aſſembler la Nobleſſe & les Bourgeois de la Ville, & en preſence du Comte de Thaun, Lieutenant Général des Troupes Imperiales, (à qui S. A. R. a confié le ſoin de défendre la Place aſſiegée,) ce Prince s'adreſſant à cette nombreuſe aſſemblée, l'harangua de la maniere ſuivante.

MESSIEURS ET AMIS,

QUelque grand que paroiſſe le danger où il ſemble que nous ſoyons expoſez, il ne faut pourtant pas s'en trop allarmer: Pour moi, lors que je fais reflexion au zele & à la fidelité que vous & vos ancêtres ont toûjours fait paroître pour la Patrie & pour la liberté, je me perſuade aiſément que nous triompherons de nos ennemis. *Harangue de Mr. de Savoye.*

C'eſt cette precieuſe liberté qu'on veut nous ravir, & qu'il s'agit aujourd'hui de défendre juſques à la derniere goûte de nôtre ſang. Vous voyez déja l'ennemi le glaive à la main, qui

vous menace de vous égorger: ſon ambition n'étant pas aſſouvie, de vous avoir dépoüillez de vos biens à la campagne, qu'on a pillez & ſaccagez, il veut encore vous chaſſer de vos maiſons, & vous ravir ce que vôtre vigilance a ſauvé de la main de ſon inſolent Soldat.

J'ai des avis trés certains, que mes Alliez nous envoyent de puiſſans ſecours, tant par Mer que par Terre, qui contraindront infailliblement les François de ſe retirer d'ici, auſſi honteuſement qu'ils ont fait dépuis peu de la vûë de Barcelonne: mais il faut de vôtre part, le même zéle, le même attachement, la même fermeté, & le même courage dont les Barcelonnois viennent de donner de ſi glorieuſes marques. Je ſçai que les Piémontois, ni les Allemands, ne l'ont jamais cedé en bravoure aux Catalans, & je ſuis perſuadé, qu'aucun de vous ne donnera jamais la moindre marque de lâcheté, ne s'agiſſant pas moins que de la conſervation de vôtre liberté & de vôtre propre bien.

Non ſeulement je promets de recompenſer chacun ſuivant les divers dégrez de merite, de valeur & de fidelité, mais auſſi de dédommager amplement tous ceux qui ſouffriront quelque perte pendant le ſiege.

Je vais de mon côté expoſer ma vie à la tête de mes Troupes, pour défendre la vôtre; pendant que vous défendrez cette Ville, je travaillerai à faciliter l'approche des ſecours qui nous viennent; je harcelerai continuellement l'Armée ennemie, ou je l'obligerai de faire diverſion; j'eſpere cependant que Dieu benira la juſtice de ma cauſe, & exaucera les vœux de mes fideles Sujets.

A vôtre égard, Mr. (*s'adreſſant au Comte de*

de Thaun) je ne ſçaurois vous donner de plus grandes marques de l'eſtime que j'ai conçûë de vôtre valeur, qu'en vous confiant la garde & la défenſe de ma Ville Capitale: Je vous laiſſe une Place bien fortifiée & bien munie de toutes choſes; je vous laiſſe une nombreuſe Garniſon compoſée d'hommes pleins de bonne volonté, & accoûtumez au feu; je vous laiſſe enfin une multitude de brave Nobleſſe & de fidelles Citoyens, qui vous ſeconderont & vous obéïront comme à moi-même.

Vous conviendrez, Monſieur, que cette occaſion eſt la plus belle qui ſe ſoit preſentée de vos jours, pour donneur à l'Europe des marques de vôtre intrepidité, pour vous acquerir une gloire immortelle, & pour bien répondre à ce que l'Empereur, l'Allemagne & toute l'Italie attendent de vôtre valeur & de vôtre ſage conduite.

Son Alteſſe Royale donna enſuite ſes ordres au Marquis de la Roche Dannery, Savoyard de nation, qui commande dans la Citadelle de Turin, & l'exhorta de la défendre juſqu'à la derniere extrémité. On prétend que la Garniſon de la Ville ou de la Citadelle eſt d'environ 8000. hommes d'Infanterie & 7. à 800. Chevaux. *Reflexion ſur cette Harangue.*

V. On ne ſauroit diſconvenir que la Harangue de Mr. de Savoye ne ſoit trés-touchante & capable de faire impreſſion ſur les eſprits de ceux qui l'ont entenduë prononcer: lors qu'un Prince Souverain parle, ſur tout à des Sujets, ſon diſcours impoſe & fait preſque le même effet que produiſoit autrefois les anciens oracles des payens; quoi-

quoi que S. A. R. ait avancé qu'Elle attendoit de prompts ſecours de la part des Alliez, il y a beaucoup d'apparance qu'Elle ne l'a fait, que dans la vûë d'exciter d'avantage la Garniſon & les Habitans de Turin à faire une plus longue reſiſtance; j'ai pour garant de cette verité Mr. le Duc de Savoye lui-même; car les Lettres qu'il écrivit à l'Empereur, à la Reine d'Angleterre & aux Etats Généraux des Provinces-Unies, pour leur donner avis du ſiege de ſa Capitale, prouvent aſſez que ce ſecours étoit encore fort éloigné, lors que ce Prince diſoit qu'il alloit lui faciliter l'approche; on ne joindra ici que la Lettre écrite aux Hollandois, puis que les autres ne contiennent rien dont celle-ci ne faſſe mention.

Chers Amis Alliez & Confederez.

Lettre de Mr. de Savoye aux Etats Generaux.

LEs aſſûrances qu'on m'avoit donné de vôtre part, & de celle de la Reine de la Grande Bretagne, n'ont pas été ſuivies d'un meilleur effet, que les promeſſes qu'on me fit les Campagnes précedentes; l'ennemi a formé le ſiege de ma Capitale: & le ſecours qui devoit la garantir d'une ſi triſte deſtinée eſt encore bien éloigné.

Il y a longtems que je me plains, de ce que je ſuis le ſeul des Alliez ſacrifié pour la cauſe commune, ſans qu'on ſe ſoit mis en devoir de preſerver mes Etats d'une totale ruïne; quelques conſidérables que ſoient les avantages des Alliez ſur l'ennemi commun en Catalogne & en Brabant, je ne m'en aperçois que par les ordres redoublez, qu'on vient de donner au Duc de la Feüillade, de pouſſer le ſie-

ge

ge de Turin avec la derniere vigueur.

Si l'on m'avoit tant ſoit peu ſecondé, j'aurois pû faire échoüer cette entrepriſe; je dirai même, que ſi le ſecours qu'on m'avoit promis, s'étoit ſeulement mis en mouvement, aprés le gain de la Bataille de Brabant, ou que ſi la Flotte de V. H. P. & celle d'Angleterre, aprés l'expedition de Barcelonne, fût venuë débarquer quelques mile hommes, ſur les Côtes d'Italie, comme elle le pouvoit aiſément, les François n'auroient jamais oſé former le ſiege de Turin, aprés les deux échecs qu'ils venoient de recevoir.

Ils m'ont eux-mêmes fait ſentir la lenteur des Alliez à mon égard, & le peu de part qu'on prenoit aux maux qui m'accabloient, afin de me porter à prendre des meſures pour conſerver ce qui me reſtoit de mes Etats, ſans que j'aye jamais voulu prêter l'oreille aux propoſitions avantageuſes qu'on me faiſoit, par la ſeule crainte que j'avois de préjudicier à l'interêt de la cauſe commune.

J'ai donné de fortes preuves, que cet interêt commun m'étoit plus cher que le mien propre, puis que je n'ai pas encore voulu ceder à une neceſſité ſi preſſante. J'ai pris toutes les précautions & donné tous les ordres neceſſaires pour la défenſe de cette Place, mais je ſçai que toutes ces meſures ſeront inutiles pour moi, & que mes Alliez en tireront tout le fruit, puis qu'elles retiendront encore quelques tems en Piémont les armes d'un ennemi, qui aprés la reduction de Turin, n'ayant plus rien à craindre de ce côté ci, les tournera contre les Hauts Alliez.

J'ai ſouvent fait connoître, que l'Empire, l'Angleterre, & vôtre Republique, avoient plus d'inte-

d'interêt à la conſervation du Piémont, qu'aux conquêtes que leurs armes peuvent faire ailleurs, puis qu'il ſera difficile de les conſerver, aprés la reduction & la deſtruction de mes Etats. V. H. P. ſont trop ſages & trop éclairées, pour n'avoir pas fait ces reflexions, il y a longtems : mais comme je ne vois pas qu'elles ayent pris des meſures pour en prévenir les ſuites, ni qu'il ſoit tems d'en prendre aucun preſentement que le mal paroît ſans remede ; je ne puis que déplorer mon infortune & le malheur de mes peuples, remettant mes interêts à la Providence, qui diſpoſe comme bon lui ſemble, du ſort des Souverains, de même que de celui des Sujets. Je ſouhaite que V. H P. & nos Alliez ſoient plus heureux que moi, dans le cours de cette funeſte guerre, & qu'on n'ait pas lieu de regretter un jour la perte des Etats d'un Prince qui a toûjours été leur fidele & inébranlable Allié. Sur ce je prie Dieu &c. *Signé* VICTOR AMEDE'E. *Donné en nôtre Camp de Montcallier le* 10. *Juin* 1706.

Mr. de la Feüillade pourſuit Mr. de Savoye.

V. Le même jour dixiéme Juin, Mr. le Duc de la Feüillade, ayant laiſſé la conduite du ſiege au Comte de Chamarante, Lieutenant Général, ſe mit à la tête de 18. Bataillons & de 59. Eſcadrons, pour aller paſſer le Pô à Carignan, tant pour éloigner Mr. de Savoye, qu'afin de pouvoir inveſtir Turin du côté de la hauteur des Capucins. Il y eut quelques eſcarmouches dans cet endroit ; mais le Comte d'Eſtein ayant paſſé le Pô, fut prendre l'épée à la main, une Caſſine fortifiée, dans laquelle Mr. de Savoye avoit mis des troupes pour diſputer ce paſſage.

L'Armée

L'Armée Françoiſe marcha enſuite droit à Montcalier, pour attaquer Mr. de Savoye, qui n'ayant pas jugé à propos de l'attendre, jetta toute ſon Infanterie dans Turin ou dans les retranchemens de la hauteur qu'on nomme des Capucins, & à la tête de 3000. Chevaux, prit la route de Carmagnolle.

Mr. de la Feüillade fit inveſtir Turin en delà du Pô; ainſi la communication de cette Ville avec l'Armée de Mr. de Savoye ne fut coupée que le 20. Juin; on fit jetter des ponts au deſſus & au deſſous de Turin, pour la communication des deux Camps, aprés quoi Mr. de la Feüillade ſe remit en Campagne pour aller talonner Mr. de Savoye, qui ſe retira d'abord vers Carmagnolle, & de là vers Cheraſco, que d'autres nomment Queraſco; Cette Place eſt aſſez bien ſituée, étant au confiant des rivieres du Tanaro & de la Sture, à demi lieuë de laquelle paſſe le Canal de Coni à Carmagnolle. Mr. de Savoye reſta peu de jours dans un poſte ſi avantgeux, il prit la route de Coni, & y ayant donné quelques ordres & renforcé la Garniſon, il ſe retira enſuite vers les montagnes de Mondovi.

Mr. de la Feüillade paſſa la Sture le 27. Juin, & ayant campé deux jours à ſaint Alban, tant pour faire repoſer ſes Troupes, que pour attendre les équipages, il s'avança encore plus avant vers le Païs de Mondovi, dont les peuples ſe ſont ſoûmis à la Couronne de France, à condition de ne payer d'autres droits, que ceux de l'ancien domaine des Princes de Piémont, ce qui leur a été accordé; & Sa M. les a confirmés dans la joüiſſance de leurs anciens privileges

ges & libertez. Quelques jours auparavant le Comte d'Eſtein fut détaché pour aller attaquer Aſti, & s'en rendit le maître: Mr. de la Feüillade revint enſuite au Camp de Turin, pour y recevoir Mr. le Duc d'Orleans, qui y arriva le ſeptiéme du mois de Juillet.

Suite du Siege de Turin.

VI. A l'égard du ſiege de Turin, la Place n'ayant pû être inveſtie que le 20. de Juin comme nous l'avons déja remarqué, les Batteries des Aſſiégeans ne furent en état de tirer que le 24 mais depuis ce tems-là elles ont preſque fait un feu continuel; le grand nombre d'ouvrages exterieurs, que Mr. de Savoye a fait faire depuis deux ans, tant pour couvrir la Citadelle que le Fort des Capucins, ont occupé les Aſſiégeans pendant quelque tems; le quatriéme Juillet, il y en avoit une partie de renverſés, mais comme on fut averti qu'ils étoient pour la plûpart minez, il a fallu aller pied à pied par la ſape pour évanter ces mines. On en avoit déja découvert pluſieurs, & une entre autres, dans laquelle on enleva 122. barils de poudre.

Juſques à preſent les Aſſiégez ſe défendent vigoureuſement, & quoi qu'on leur eut démonté 52. piéces de Canon qui tiroient de pluſieurs Batteries des ouvrages exterieurs, ils ne laiſſoient pas de faire grand feu des Batteries de la Citadelle; cependant les bombes & les boulets rouges, qu'on tire ſur cette Citadelle, & dont la plûpart tombent dans la Ville, y ont déja fait des déſordres conſidérables, principalement dans la Ville neuve, où il y a eu pluſieurs maiſons brûlées & renverſées; le dernier Juin

une

une bombe ayant mis le feu à un Magasin à poudre dans la Place, le fit sauter, & endommagea plusieurs maisons voisines; une autre bombe étant tombée le 24. sur l'Eglise de St. Jean, pendant que le peuple y étoit assemblé pour la fête de cet Apôtre, il y eut plus de trois cens personnes tuées ou blessées, ce qui causa une extrême désolation dans les familles.

Nous renvoyons au mois prochain de parler des progrez qu'aura eu ce siege; car tous les avis qu'on en a reçû jusqu'à present, ne roulent que sur la vigueur avec laquelle cette Place est attaquée & défenduë, sur le peu de progrez qu'ont eu diverses sorties des assiegez, sur la desertion des Troupes de la Garnison, & sur la consternation des Habitans; on sçait par experience, que toutes ces minuties ne donnent aucun relief à l'histoire, & qu'elles ne sont dignes d'aucune attention, qu'au moment qu'elles arrivent.

VII. Il ne s'est encore rien passé d'éclatant dans la Lombardie: les Armées de part & d'autre sont toûjours sur le qui vive des deux côtez de l'Adige, l'une n'épiant que l'occasion de la passer, & l'autre étant attentive à disputer ce passage. Celle de France a été affoiblie de dix Bataillons, qu'on a détachez pour aller en Piémont, & celle de l'Empereur au contraire a été beaucoup renforcée par l'arrivée des Troupes Imperiales qui étoient en Baviere, par celles de l'Electeur Palatin, de Brandebourg, des Ducs de Wirtemberg & de Saxe Gotha, & l'on y attendoit encore à la fin de Juillet quinze Regimens du Landgrave de Hesse-Cassel. *Situation des Armées en Lombardie.*

Caſſel. Tous ces renforts doivent avoir mis Mr. le Prince Eugene en état d'entreprendre quelque choſe d'éclatant, principalement étant ſecondé dans le Commandement par quatre autres Princes qui doivent partager avec lui la gloire de l'exécution de ſes projets; ils tendent à faire lever le ſiege de Turin, & à chaſſer les François du Milanois avant la fin de la Campagne. Ces Princes ſont Anhalt Deſſau, Wirtemberg, Saxe Gotha, & de Heſſe Caſſel: les trois premiers arriverent au Camp du Prince Eugene (avec les Troupes auxiliaires, dont ils ont le Commandement,) au commencement de Juin; le Prince hereditaire de Heſſe eſt en route au moment que nous écrivons cet article; la ſuite nous éclaircira du ſuccés de cette entrepriſe. Cependant Mr. de Vendôme avant ſon départ avoit pris toutes les meſures neceſſaires pour être averti des moindres mouvemens des Allemands, ayant même fait mettre des fanaux de diſtance en diſtance dans les poſtes que ſon Armée occupe pour ſervir de ſignal de ces mouvemens, & donner avis aux quartiers voiſins de la route que les Alliez prendront.

Mr. de la Feüillade prend Mondovi.

Nous venons d'aprendre que Mr. le Duc de la Feüillade s'étoit rendu maître de la Ville de Mondovi, où le Prince, la Princeſſe de Carignan, leurs enfans, & une partie de la Cour du Duc de Savoye, qui s'y étoient refugiez, avoient été fait priſonniers.

Prince de Carignan priſonnier.

Madame la Ducheſſe & les deux Princes ſes enfans s'eſt retirée à Savonne dans l'Etat de Gênes.

Mr. le Duc de Savoye ayant dérobé deux jours

jours de marche aux troupes Françoiſes qui le pourſuivoient dans les montagnes de Modovi, rebrouſſa chemin vers Coni, à deſſein d'aller avec ſa Cavalerie inquieter les derrieres du Camp devant Turin, pendant que la Garniſon feroit une ſortie; mais le Comte d'Aubeterre, à qui Mr. de la Feüillade avoit laiſſé le Commandement de ſa Cavalerie, pendant qu'il alla recevoir Mr. le Duc d'Orleans, fit tant de diligence, qu'il joignit le 8. Juillet prés de Saluces, l'arriere-garde de Mr. de Savoye, lui tua ou fit priſonniers plus de 400. Cavaliers; parmi le nombre des derniers il s'eſt trouvé le Capitaine des Gardes de S. A. R. & le Prince Emanuel, fils du feu Comte de Soiſſons; le reſte ſe ſauva dans les montagnes.

Arriere-garde de Mr. de Savoye battuë par Monſieur d'Aubeterre.

Prince Emanuel priſonnier.

Dans le même tems on eut auſſi avis, que le Comte d'Eſtain s'étoit emparé du Château d'Aſti, & le Marquis de Marignane de la Ville de Ceva, prés de la frontiere de Finale de maniere que Mr. de Savoye a perdu dépuis le commencement du ſiege de Turin, Moncallier, Carignan, Carmagnolle, Bene, Modovi, Ceva, Albe, Aſti, ſans parler de pluſieurs autres poſtes moins conſidérables, comme ſont Raconigi, Savillan, Foſſano, Morozza &c. Toutes ces conquêtes privent Mr. de Savoye d'une grande étenduë de Païs, & les troupes qu'on y a occupé, ont retardé l'avancement du ſiege de Turin; mais une partie ſont de retour au Camp, d'où l'on écrit que Mr. le Duc d'Orleans avoit ordonné quelque changement aux attaques, & que les Aſſiégeans s'étoient emparez de la Lunette qui eſt à la tête de la premiere Contreſcarpe.

Places du Duc de Savoye perduës.

Prince Eugene paſſe l'Adige.

On vient auſſi d'apprendre que le Prince Eugene de Savoye avoit paſſé l'Adige à Anguillara, à douze mille de Padouë, & à quinze de l'embouchure de cette riviere dans le Golfe de Veniſe, ſans que Mr. le Duc de Vendôme y ait apporté aucun obſtacle; parce qu'il eſt perſuadé que ce n'eſt pas la route que les Allemands veulent prendre pour pénetrer en Piémont; en effet il y a d'Anguillara à Turin plus de deux cens milles en droite route, & une quantité prodigieuſe de rivieres & de canaux à traverſer: il eſt impoſſible de faire une ſi longue & ſi penible marche, ſans en venir à une Bataille, qui veritablement décideroit du ſort de Turin. Nous verrons le mois prochain ſi ce mouvement de Mr. le Prince Eugene n'a pas été une feinte pour attirer Mr. de Vendôme au bas de l'Adige, & lui ouvrir une autre paſſage au bas du Lac de Garde, pour un Corps conſidérable qu'il avoit laiſſé prés de Veronne, afin de profiter du mouvement que les François feroient, s'ils venoient à donner dans ſon pancau.

ARTICLE IV.

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

Reſpect qu'on doit aux Ambaſſadeurs & Miniſtres publics &c.

I. IL eſt aſſez ordinaire de voir éclater l'inſolence d'un peuple brutal; mais on ne manque pas auſſi de le châtier lors qu'il perd le reſpect pour les perſonnes ſacrées, ou revetuës de quelque caractere. Celui des Ambaſſadeurs & des Miniſtres pu-

publics, a toûjours été en veneration, même chez les Nations barbares: ce reſpect & cette conſideration renfermés dans le droit des Gens, s'étend non ſeulement ſur la perſonne de ces Miniſtres, mais auſſi ſur celle de leurs Maiſons, Officiers, Domeſtiques & équipages: on pourroit citer pluſieurs exemples, pour convaincre de cette verité ceux qui la revoqueroient en doute; mais on ſe contentera de rapporter en abregé la reſolution priſe par les Etats d'Hollande le 29. Mars 1651. En voici les termes.

COMME ainſi ſoit, que ſuivant le droit des Gens, & même des Nations barbares, les perſonnes des Ambaſſadeurs, Reſidens, Agents & autres ſemblables Miniſtres publics, des Rois, Princes & Republiques, ſoient tenuës par tout en une ſi haute conſideration, qu'il n'y a perſonne, quelle qu'elle puiſſe être, qui les oſe offenſer, lezer ou endommager; mais au contraire, *qu'ils ſont en poſſeſſion d'être reſpectez, & hautement conſiderez d'un chacun.* Nous avons trouvé bon d'ordonner bien expreſſément, par cette nôtre Déclaration, de ſtatuer & défendre bien ſeverement, ainſi que nous ordonnons, ſtatuons & défendons par les Preſentes: Que perſonne, de quelque Nation, état, qualité ou condition qu'elle puiſſe être, n'offenſe, endommage, greve, ou faſſe inſulte ou injure, directement ou indirectement, en quelque façon ou maniere que ce puiſſe être, les Ambaſſadeurs, Reſidens, Agens, ou autres Miniſtres des Rois, Princes, Repu-

Reſolution ou Reglement en leur faveur.

„ bliques ou autres ayans la qualité de Mi-
„ niſtre public, en aucune maniere, *en*
„ *leurs perſonnes, Gentilshommes, Valets,*
„ *Maiſons, Caroſſes, ou autres choſes qui*
„ *leur puiſſent appartenir ou dépendre d'eux,*
„ *de parole, de fait ou de mine*, à peine
„ d'encourir nôtre derniere indignation, &
„ d'être punis corporellement *comme vio-*
„ *lateurs du droit des Gens & perturbateurs*
„ *du repos public &c.* Fait à la Haye
„ ſous nôtre grand Scel le 25. Mars 1651.

Inſulte faite au Secretaire du Pape.

II. Aprés avoir établi cette Loi reſpectable du *Droit des Gens*, nous devons remarquer comment elle fut dernierement violée par la populace de Vienne, en la perſonne du Secretaire du Nonce du Pape. Ce Secretaire n'ayant point fait illuminer les fenêtres de ſa maiſon, lors des réjoüiſſances publiques, à l'occaſion des avantages remportez par les Alliez, une troupe d'Artiſans briſérent à coups de pierre les vitres de cette maiſon: ce Secretaire en porta ſes plaintes au Gouverneur & aux Officiers de Police de Vienne, & n'en ayant eu aucune ſatisfaction, il en informa la Cour de Rome.

Ceux qui commirent cette inſolence, ſont d'autant moins excuſables, qu'ils devoient conſidérer que le Secretaire du Nonce n'étoit pas tenu de ſe conformer à l'Ordonnance générale, d'illuminer toutes les maiſons de Vienne; d'ailleurs il ne devoit pas le faire, puis que le Pape n'a pris aucune part dans la guerre, & qu'il obſerve la neutralité. Par exemple, lors qu'on a fait des réjoüiſſances publiques à Paris, pour les avantages des armes de France; les Or-

don-

donnances de Police pour allumer des feux devant toutes les maiſons, n'ont pas regardé le Nonce du Pape, ni les Miniſtres de Suede, de Veniſe, Genes, Toſcane, Lorraine & autres Princes qui font profeſſion d'une exacte neutralité ; leurs Hôtels ni leurs Domeſtiques ont-ils été inſultez pour n'avoir pas ſuivi l'exemple des maiſons de leur voiſinage? On n'a pas encore appris que la Cour de Vienne ait fait châtier aucun de ces inſolens, ni que le Pape ait demandé ſatisfaction de cet affront; peut-être que cette affaire ſe terminera avec moins d'éclat, qu'elle n'en a produit dans ſon commencement.

III. Il paroit même que les brouïlleries excitées par le Comte de Lamberg & l'Abbé de Caunits, entre les Cours de Rome & de Vienne, ſont en termes d'accommodement, puiſque l'Empereur vient de nommer le Cardinal Grimani pour ſon Ambaſſadeur à Rome, & cette Eminence ſera en même tems chargée du ſoin des interêts de l'Archiduc Charles, pour ce qui regarde ſes prétentions ſur la Couronne d'Eſpagne. Sa M. I a nommé en même tems le Duc de Moles pour aller en Eſpagne avec le caractere de ſon Ambaſſadeur.

Le Cardinal Grimani va à Rome Ambaſſadeur de l'Empereur.

IV. Nous avons parlé ailleurs, * comment l'Empereur ayant de ſon autorité mis l'Electeur de Baviere au Ban de l'Empire ; & s'étant emparé de tous ſes biens, avoit fait enlever de Munich les enfans de ce Prince, qu'on a conduit priſonniers à Klagenfurt dans la Carinthie; depuis ce tems-là Sa Majeſté Imperiale a fait dépoüiller ces

* *Voyez Juillet page 27.*

L'Empereur dépoüille les Princes de Baviere de leur qualité

jeunes Princes, de ce qui leur reſtoit des droits que Dieu & la nature leur avoit fait, c'eſt-à-dire, du nom de leur Maiſon, ayant ordonné qu'ils ne ſeroient plus appellez *Princes de Baviere*, mais ſimplement les *fils du Comte de Wintelſpach*.

La Maiſon d'Autriche n'a peut-être pas reflêchi à la gloire qui reſultoit à la Maiſon de Baviere de ce nouveau tître, qui effectivement eſt trés-ancien dans cette Famille, & lui donne un dégré de Souveraineté en Baviere, depuis l'an de nôtre ſalut 456. auquel tems la Maiſon de *Wintelſpach* étoit déja trés-celebre en Europe; l'Hiſtoire, aprés nous avoir donné la ſucceſſion de ces Princes, dont pluſieurs ont eu le tître de Rois; nous apprend que cette Maiſon a donné deux Empereurs à l'Allemagne, des Rois à la Suede, au Dannemarck, à la Hongrie, des Comtes à la Hollande, ſans parler des Electeurs & autres Princes conſiderables; cette Hiſtoire, dis je, nous apprend, qu'Otton de Wintelſpach, pour terminer par une alliance les differens qui regnoient dans ſa Famille, épouſa en 1225. Agnes fille d'Henri, ſa parente, unique & legitime heritiere du Palatinat & de la Baviere. De ce mariage naquit Otthon l'Illuſtre; celui-ci eut pour Succeſſeur Loüis II. ſurnommé *le vieux & le ſevere*, lequel étant mort en 1204 laiſſa deux fils, Rodolphe & Loüis III. qui ſont les Chefs des deux grandes Familles connuës en Allemagne & ailleurs ſous le nom de *Rodolphine* & de *Guillelmine*. Mr. l'Electeur Palatin eſt iſſu de la premiere, & Mr. l'Electeur de Baviere de la ſeconde; je ne m'étendrai pas d'avantage ſur cette ma-

Quelle a été la gloire de la Maiſon de Baviere en tirer.

matiere, qui n'eſt ignorée d'aucune perſonne tant ſoit peu verſée dans l'Hiſtoire. Je finirai cette paraphraſe, par remarquer, qu'un des jeunes Princes de Baviere, menez priſonniers en Carinthie, mourut dans la route au commencement du mois de Juin; c'eſt déja le ſecond qui a fini ſes jours entre les mains des Commiſſaires Imperiaux, depuis qu'on a enlevé ces jeunes innocens d'entre les bras de Madame de Baviere leur mere: Tirons ſur cette mort le rideau de la politique, & diſons ſeulement que ces Princes, non plus que les autres, ne ſont pas nez immortels.

V. On vient d'apprendre, que la Princeſſe Ragotzki eſt retournée en Hongrie joindre le Prince ſon Epoux, l'Empereur lui ayant permis d'enmener ſes enfans avec elle, qui depuis longtems n'avoient pas vû leur pere: ce procedé de la Cour Imperiale fait concevoir de grandes eſperances d'un prochain accommodement avec les Mécontens, nonobſtant les traverſes que les principaux de la Nobleſſe Hongroiſe ont voulu y apporter; à moins qu'on ne leur accordât les préliminaires & les ſûretez qu'ils ont demandé, pour prévenir les ſuites des nouveaux troubles, au cas qu'on voulût un jour ſe diſpenſer de l'exécution du Traité, ſous prétexte qu'il auroit été conclu dans un tems de neceſſité.

VI. Le Prince Charles de Lorraine, Evêque d'Oſnabrugh & d'Olmuts, s'étant rendu à Presbourg avec le Comte de Wratiſlau, les deux Comtes de Lamberg, Commiſſaires munis des pleins pouvoirs de l'Empereur, où les Srs. Stipnay, Envoyé d'Angle-

gleterre, & les Sieurs Ameio & Bruyninx, Envoyez d'Hollande étoient depuis quelques jours en qualité de Médiateurs de la Paix d'Hongrie. On tint dans cette Ville-là une Conférance le 15. Juin, avec les Députez de Hongrie, qui ſont les Srs. Illuſchaſſi, Tiel, les Barons de Sirmai Ockolozani, & l'Evêque de Collozza.

Réponſe des Hongrois.

Ceux ci commencerent par exhiber les reſolutions de l'Aſſemblée de la Nobleſſe Hongroiſe, tenuë depuis peu à Nehuſel, qui étoient de ne point acquieſcer aux propoſitions de paix qui leur étoient faites de la part de la Cour Imperiale, qu'elle ne leur eût accordé les préliminaires & les ſeuretez, que les Hongrois ont demandé dés le commencement; cette propoſition contenuë en 23. articles fut d'abord enviſagée comme un nouvel accrochement; ce qui obligea les Miniſtres Mediateurs de revenir à Vienne pour ſçavoir les derniers ſentimens de la Cour Imperiale: on ne voulut pas donner ces avis par un Courier extraordinaire, parce que ces Miniſtres Anglois & Hollandois, ayans des ordres précis de leurs Maîtres, de ne rien negliger pour finir cette guerre, crurent que leur préſence étoit neceſſaire, pour lever les difficultez: on aſſûre que quelques Membres du Conſeil de l'Empereur, en font naître de tems à autre, pour contrecarer cette paix, par l'avantage particulier qu'ils trouvent dans la continuation de la guerre.

De maniere qu'on ne peut encore rien dire de poſitif ſur cet accommodement; il paroit même que la Cour Imperiale n'en a pas une trop bonne eſperance; puis qu'avant

vant l'expiration du terme de la ſuſpenſion d'armes, l'Empereur avoit donné des ordres pour armer & aſſembler les Milices des Provinces hereditaires, pour les joindre aux Troupes reglées qui ſont en Hongrie; car nonobſtant les remontrances des Miniſtres Mediateurs, Sa M. I. refuſe d'accorder une partie des demandes des Mecontens; principalement celle que le Comte Berezini ſera déclaré Palatin & Chef des Troupes Hongroiſes; que tous les Allemans ſortiront du Royaume; que les Gouverneurs, Commandans & Garniſons des Places ne ſeront compoſez que de Nobleſſe & Soldats Hongrois, & que les principaux Emplois de Juſtice, Police & Militaires, ne pourront être conferez qu'à de naturels du Païs. Il eſt certain que ces conditions ſont un peu dures; & il n'eſt pas ſurprenant ſi l'Empereur ſe roidit à ne pas les accorder. Cependant les Mediateurs & les Commiſſaires Imperiaux retournerent en Hongrie ſur la fin de Juin, où ils étoient encore au départ des dernieres lettres venuës de ce Païs-là.

L'Empereur refuſe les demandes des Hongrois & fait aſſembler ſes Milices.

On ne ſçait pas ſi cette tentative, (qu'on aſſure être la derniere que la Cour Imperiale fera faire) réüſſira mieux que les precedentes; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on s'y prépare à recommencer la guerre de part & d'autre, & par ordre de l'Empereur, on fait faire des Lignes pour couvrir Vienne, Neuſtadt, Oedembourg, & une partie de la Baſſe Autriche, contre les courſes des Hongrois.

VII. Quoique l'Armée Françoiſe ſous le Maréchal de Villars, ait été réduite à 42. Bataillons & à 70. Eſcadrons, par les divers

Armée de Mr. de Villars.

vers détachemens qui en ont été faits pour Flandres. Mr. le Prince de Bade n'a fait aucun mouvement pour empêcher les François de conſommer les fourages depuis Wormes juſqu'à la Queich, & de faire le dégât des bleds aux environs de Landau. Ce Maréchal paſſa cette Riviere ſur la fin de Juin, & vint ſe camper à Bocheim pour faire auſſi conſommer les fourages du Bailliage de Germersheim & des environs de Landau, qui par cette ſituation ſe trouvoit toûjours bloqué.

Détachement d'Allemagne pour Flandres.

VIII. Pluſieurs perſonnes étant bien aiſes de ſçavoir le nom des Regimens, qui ont paſſé d'Allemagne en Flandres depuis le commencement de la Campagne, nous avons crû leur faire plaiſir d'en joindre ici la liſte. Voici ceux que Mr. le Maréchal de Marſin y ramena, aprés que les Allemans eurent repaſſé le Rhin.

Toute la Gendarmerie.
La Reine Dragons 3. Eſcadrons.
Condé Cavalerie.
Fontaine Cavalerie.
Ligondez Cavalerie.
Forſa Cavalerie.
Barentin Cavalerie.
Royal Infanterie.
Antragues Infanterie.
Boulonnois Infanterie.
D'flandes Infanterie.
Royal Rouſſillon Infanterie.

Troupes Eſpagnoles.

Acoſta Cavalerie.
Gaytano Cavalerie.
Fraula Cavalerie.
Heider Cavalerie.

Fre-

Frezin Cavalerie.
Marereau Infanterie.

Second Détachement.

Poitou	2.	Bataillons.
Guyenne	2.	
Xaintonge	2.	
Chartres	2.	
Bearn	2.	
Nivernois	2.	
Greder Allemand	2.	
St. Germ. Beaupré	1.	
Seneterre	1.	
Houderot	1.	
Conflans	1.	
Froulay	1.	
Villemoet	1.	
Carabiniers	6.	Eſcadrons.

Troiſiéme Détachement.

Infanterie.

Boisfermé	2.	Bataillons.
Condé	2.	
Lorraine	2.	
Luxembourg	2.	
Auxerrois	1.	
Monthoiſver	1.	

Cavalerie.

Royal Piémont	3.	Eſcadrons.
La Boulaye	2.	
Tarnau	2.	
Tourolte	2.	
St. Chamant	2.	
Soumery	2.	
Livry	2.	
La Tour	2.	
Vaſſé *Dragons*	3.	

Total des Eſcadrons outre la Gendarmerie 59. Eſcadrons.
Total des Bataillons 50. Bataillons.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſidérable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

Suite des troubles & des ravages de la Pologne.

I. TOute la Pologne eſt toûjours dans une confuſion & dans un deſordre inexprimable; Les troupes de part & d'autre ſe contentent de courir de Province en Province pour pill'er & ſaccager les Villes, Bourgs & Vilages qui apartiennent à des Seigneurs Polonois du parti oppoſé: ceux qui ſuivent celui du Roi Auguſte, comme ſont les Princes Wieſnowi-ki, Lubomirſki & Smiegielski, ayant ravagé les Terres des Princes de la Maiſon de Sapienha, & des autres Partiſans du Roi Staniſlas; Les Suedois & les Polonois qui ont ſuivi ce nouveau Roi, ont auſſi par droit de repreſaille, pill'é, ravagé, & enſuite br-ûlé plus de 200. Paroiſſes appartenant à Mrs. Wieſnowski, Razewil, & autres Seigneurs Polonois attachez aux interêts du Roi Auguſte. Ainſi ceux qui devroient s'unir, pour leur commune conſervation, & pour rétablir la tranquillité dans leur patrie, ſont eux mêmes les auteurs de leurs malheurs & de ceux de la Republique.

Varſovie ruinée.

II La Ville de Varſovie a été ruinée par les contributions exceſſives qu'elle a été obligée de fournir aux differentes Troupes qui y ont paſſé: Pendant le mois de Juin pluſieurs Compagnies de l'Armée de la Couronne, au ſervice du Roi Auguſte, y paſſerent les unes aprés les autres, & eurent querelle entre

entre elles juſqu'à mettre le ſabre à la main, dont pluſieurs furent tuez ou bleſſez: mais ils convinrent du moins en ce point, qui fut de commettre beaucoup de deſordres dans la Ville & dans les Fauxbourgs, même d'enlever les beſtiaux des Fermes & Châteaux du voiſinage, afin d'obliger les Gentilshommes de leur donner de l'argent pour les racheter: A peine ces Contributions étoient payées, que ces Compagnies cedoient la place à d'autres, qui demandant les mêmes ſommes, & trouvant les bourſes épuiſées, commettoient de plus grands deſordres: On peut juger par là de la miſere & de l'état déplorable où la Pologne ſe trouve réduite à cauſe de ſa deſunion, & ce qu'elle doit attendre de ſes ennemis, puis que ſes compatriotes la traitent ſi inhumainement.

III. Le Roi de Suede & le Roi Staniſlas, ont voulu obliger les Villes de la Pruſſe Polonoiſe de fournir un certain nombre de troupes, ou 80. écus par Cavalier & à proportion de chaque Fantaſſin, pour être employées à chaſſer les Saxons de Pologne; on a auſſi demandé à Dantzick, une partie des Troupes reglées de ſa Garniſon, pour le même ſujet; mais les Magiſtrats, qui ſans contredit, ſont les plus ſages & les plus éclairez de toutes les Villes de Pologne, ont répondu qu'ils ne vouloient pas ſe mêler de la querelle des Saxons avec les Suedois, qu'ils obſerveroient à leur égard, une exacte neutralité, & le Traité qu'ils avoient ſigné avec le Roi de Pruſſe au mois de Decembre 1704. * Si toutes les Villes de Pologne avoient pris

Conduite de Dantzick.

* *Les articles de ce Traité ſont dans le Tome II. de ce Journal page* 157.

pris le même ſoin pour la tranquillité publique, elles ne ſe verroient pas opprimées comme elles le ſont aujourd'hui.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

Alliance de la Reine avec le Roi de Maroc.

I. L'Ambaſſadeur de Maroc, dont nous parlâmes le mois dernier, * ayant terminé ſa négociation à Londres, étoit ſur ſon départ pour s'en retourner en Affrique, il y a tout lieu de croire que la Reine eſt contente du Traité qu'elle vient de conclure avec les Maroquins, tant par les honneurs extraordinaires dont on a comblé cet Ambaſſadeur, que par les preſens qu'on prépare à Londres pour envoyer au Roi de Maroc, parmi leſquels il y a deux ſuperbes caroſſes, qu'on faiſoit faire exprés.

On n'a pas encore apris les particularitez de ce Traité, on ſçait ſeulement qu'il eſt trés-avantageux aux Anglois, qui ſeuls ſeront les maîtres du commerce des Côtes d'Affrique ſur la Mediterranée; on nous a communiqué une lettre écrite par une perſonne de la premiere conſideration de la Cour de Londres, à un Milord qui depuis pluſieurs années fait ſa reſidence dans une Cour en deça de la Mer; comme cette lettre a beaucoup de raport au Traité dont nous venons de parler, & que d'ailleurs elle eſt aſſez curieuſe & fort intereſſante, on la joindra ici pour la ſatisfaction du Lecteur.

Let-

* *Voyez Juillet pag.* 32.

Lettre écrite de Londres le huit Juillet 1706

PErmettez, Milord, que je vous faſſe remarquer, que vous n'avez pas enviſagé par le bon endroit, les raiſons que la Reine a eu d'entrer dans la guerre d'aujourd'hui : vous croyez que Sa M. n'y a été pouſſée que par des motifs de politique, qui *quelquefois*, dites vous, *ſe trouvent faux, & n'aboutiſſent qu'à la ruine des peuples.*

Lettre touchant l'établiſſement des Anglois ſur les Côtes de la Mediterranée.

Cela peut être dans certaines occaſions ; mais dans celle-ci, Sa M. n'a eu en vûë que la gloire & l'avantage de la Nation : nous aurions une mauvaiſe idée de ſon Conſeil, & la poſterité auroit lieu de nous reprocher de n'avoir pas profité de la conjoncture favorable qui nous eſt preſentée pour l'interêt de la Nation & pour l'augmentation de la reputation du nom Anglois.

Je vais, Milord, vous expliquer naturellement les veritables motifs de cette fine politique qu'injuſtement vous appellé *fauſſe.*

Le Commerce des Anglois dans la Mediterranée, étoit fort diminué depuis que nous fumes obligez d'abandonner Tangers en 1683. Place qui en 1662. avoit été donnée en dot à Catherine de Portugal, lors qu'elle épouſa Charles II. nôtre Monarque de glorieuſe memoire.

Guillaume III. étant monté ſur le Trône d'Angleterre, il fit propoſer au feu Roi d'Eſpagne Charles II. de lui vendre Ceuta, qui eſt une Ville forte d'Affrique, ayant un bon Château ſitué vis-à vis de Gilbraltar au Septentrion du Détroit de même nom, laquelle Philippe II. avoit priſe ſur les Portugais en

Deſſein des Anglois de s'établir en Eſpagne.

en 1580. & qui fut cedée aux Eſpagnols par la Paix de 1668 On repreſenta à Sa Majeſté Catholique le peu d'avantage qu'elle tiroit de cette Place, qui depuis 1690. étoit bloquée par les Maures. Mais cette tentative n'eut pas le ſuccez que ce grand Prince s'en étoit promis.

Aprés la mort du Roi d'Eſpagne, la Reine nôtre Souveraine, qui en heritant de la Couronne du Roi Guillaume a auſſi herité de ſes grandes lumieres & de ſon zele pour l'utilité & la gloire de la Nation Angloiſe; jugea bien que la foibleſſe des Eſpagnols, leur peu d'aplication au Commerce, leur antipatie avec les François, lui fourniroit une occaſion favorable pour exécuter le deſſein qu'avoit autrefois eu le feu Roi Guillaume.

Dans cette vûë elle entra dans les interêts de la Maiſon d'Autriche, & ſous certaines conditions, elle s'engagea de l'aſſiſter puiſſamment, pour enlever la Monarchie Eſpagnole d'entre les mains du Prince François qui s'en eſt emparé. Par une de ces conditions il eſt porté que la Maiſon d'Autriche cedera à la Reine & à ſes ſucceſſeurs, à titre d'engagement, deux Places maritimes en Eſpagne, pour en joüir en toute proprieté juſqu'à l'entier rembourſement des frais que les Anglois auroient frayez pour la guerre.

Les noms de ces deux Places, ne furent point ſtipulez, par ce qu'on n'avoit pas encore engagé le Roi de Portugal dans la grande Alliance; mais par le Traité renouvellé depuis la mort de l'Empereur Leopold, on eſt convenu que ces deux Places, qui doivent appartenir aux Anglois, ſeroient Gilbraltar & Ceuta.

La premiere de ces Places eſt déja entre nos mains

mains, où pluſieurs de nos Marchands ont été s'établir avec leurs familles & d'autres y ont envoyé des facteurs, pour y faire leur commerce : On travaille à la fortifier aux dépens de la Reine, qui vient même d'y envoyer deux Ingenieurs pour faire conſtruire un Molle au bas de la hauteur de Nôtre Dame d'Europe, qui répondra à la pointe de l'autre terrain, qu'occupe la Ville de Gibraltar, au moyen duquel & des autres Fortifications qu'on y doit faire, on rendra le Port fort commode & très ſûr, & même la Ville imprenable ; principalement ſi l'on exécute le projet qui a été fait, de couper une langue de terre qui eſt du côté de *Caſtel de Lucena*, pour y faire un Canal large de deux cens toiſes, & de la profondeur de 30 pieds, dans lequel on fera entrer l'eau de la mer, qui formera une Iſle de la Ville & Forteresſe de Gibraltar, dont l'aproche ſera défenduë de tous côtez par des ouvrages revêtus & terraſſez, qui ſeront à l'épreuve du Canon.

S'établiſſent à Gibraltar qu'on fait fortifier.

A l'égard de Ceuta, comme cette Ville dépend du Royaume de Fez, & que le Roi de Maroc, qui y a des prétentions la tient bloquée par terre depuis pluſieurs années, ſans avoir pû s'en rendre le maître, parce qu'il n'a point d'Armée navale, & que les Eſpagnols y jettent du ſecours quand ils veulent, la Reine n'a pas jugé à propos de la faire attaquer ſitôt, afin de ne pas rompre avec ce Prince Affricain, qu'on a voulu ménager par les avantages qu'on tiroit dans le commencement de cette guerre, de ſon voiſinage & de ſon alliance ; mais on vient de négocier avec lui un Traité, par lequel ce Prince a promis de retirer ſes Troupes, ſi la Ville vient à être attaquée par les Anglois.

Leurs meſures pour prendre Ceuta & s'y maintenir.

On a fait comprendre aux Maroquins les grands avantages qu'ils tireront du commerce que nos Négocians feront fleurir dans les Etats de Fex & de Maroc, ſi nous devenons Maîtres de Ceuta. On lui promet d'ailleurs, un ſecours de troupes, de Vaiſſeaux, de Canons & de munitions de guerre, contre ſon fils, qui s'eſt revolté contre lui; & enfin de lui aider à agrandir ſon Empire par des conquêtes plus conſiderables que ne ſeroient pour lui, la priſe de Ceuta.

Si la Reine peut s'emparer de cette Place (comme il n'en faut pas douter, aprés les avantages que ſes armes triomphantes remportent de toutes parts) on la fortifiera de même que Gilbraltar, & on la mettra en état de ne jamais craindre les inſultes des Mores. Ces deux Ports qui ne ſont éloignez l'un de l'autre que de ſix à ſept lieuës de mer, ſeront capables de contenir une Armée navale en tout tems. Pendant la paix on tiendra dans chacun de ces Havres une Eſcadre de ſept à huit Vaiſſeaux, qui en tenant les Corſaires de Barbarie dans le reſpect dû au Pavillon d'Angleterre, nous rendront en même tems les maîtres du commerce de la Mediterranée.

Comme la Maiſon d'Autriche, ni les Eſpagnols ne ſeront peut-être jamais en état de rembourſer les frais immenſes de cette guerre, outre que quand ils voudroient le faire, on trouvera aiſément des moyens pour en éluder le payement, nôtre Nation ſe verra un jour plus ſouveraine de la mer du Détroit qu'elle ne l'eſt aujourd'hui dans la Manche.

Outre le profit que nous & nos ſucceſſeurs tireront de cet établiſſement, qui nous fera craindre & redouter de toutes les Nations de l'Euro-

l'Europe, on pourra même par la ſuite des tems, établir un droit de navigation ſur tous les Vaiſſeaux des Nations étrangeres, qui paſſeront dans ce Détroit.

Jugez preſentement, Milord, & reflêchiſſez, je vous prie, ſi l'avantage qui reſultera aux Anglois de cette guerre, eſt autant à mépriſer qu'il vous l'a paru? La dépenſe en eſt grande à la verité, mais outre que le plus fort en eſt fait, vous devez conſiderer que le profit qu'on tirera du commerce d'Eſpagne, de celui des échelles du Levant, d'Italie & d'ailleurs, qu'aucune Puiſſance n'oſera nous diſputer, nous auront bientôt indemniſez &c.

Reflexions ſur cette Lettre.

II. Quoique cette lettre fourniſſe une ample matiere à de ſerieuſes reflexions, je laiſſe le ſoin aux François, aux Eſpagnols, aux Italiens, & ſur tout aux Hollandois & aux Portugais d'y faire les leurs, conformes à leurs veritables interêts; je me contenterai d'avoüer que je me ſuis abuſé, (& peut-être ne ſuis-je pas le ſeul) lors que j'avois crû, que la Couronne d'Angleterre n'étoit entrée dans la querelle des Prétendans à la ſucceſſion d'Eſpagne que dans la vûë de mettre des bornes, & d'abaiſſer la puiſſance de la France; ſi nous en croyons l'Auteur Anglois, la Reine qui eſt aujourd'hui ſur le Trône, a des vûës plus étenduës: Le tems ſeul décidera du ſuccés d'une entrepriſe, qui juſques à preſent paroit trés bien concertée.

Parlement d'Irlande prorogé.

III. L'aſſemblée du Parlement d'Irlande a été prorogée juſqu'au 15. Mars 1707. dans ce tems-là le Parlement d'Angleterre aura ébauché la matiere du nouveau ſubſide, &c.

L'on n'aura qu'à reſoudre à Dublin les propoſitions que le Duc d'Ormond fera là-deſſus.

Le Duc de Savoye & l'Archiduc felicitent la Reine.

IV. La Reine a reçû des felicitations de la part de tous ſes Alliez, ſur les avantages que ſes armes ont remporté dans les Païs-Bas, ſur tout de celles du Duc de Savoye & de l'Archiduc: Le premier continuë de ſe plaindre de la lenteur des ſecours qu'on lui a fait eſperer, ſes plaintes à la Reine ſont conformes à celles qu'il a faites aux Etats Generaux, dont on a parlé dans l'Article III. de ce Journal. L'Archiduc au contraire ſe loüe extrêmement de ce que par l'appui de S. M. B. il s'eſt déja emparé d'une partie de la Monarchie d'Eſpagne, lui en rend de très-humbles graces, & a prié de lui continuer ſa protection & ſes ſecours pour le rendre maître des Provinces qui ne ſont pas encore reduites: l'aſſurant en même tems d'une éternelle reconnoiſſance tant de ſa part que de celle de ſa Maiſon.

Milord Peterborough declaré Ambaſſadeur en Eſpagne.

La Reine pour reconnoître les bons ſervices de Milord Peterborough, l'a honoré du titre de ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, & on travailloit à Londres à lui faire un magnifique Equipage, afin qu'il puiſſe paroître en ce Païs-là avec éclat.

Preparatifs pour la deſcente en France.

V. Pendant que le Chevalier Fairborn, étoit occupé au ſiege d'Oſtende avec ſon Eſcadre, on a travaillé en Angleterre avec toute la diligence poſſible aux preparatifs dont la France eſt toûjours menacée de la part des Anglois & des Hollandois; tous les Bâtimens de tranſport, & une partie des troupes deſtinées à cette expedition, étoient arrivées dés le commencement de Juillet à

Ports-

Portſmouth, & à l'iſle de With; mais on retarda d'en faire l'embarquement juſqu'à ce qu'on eût vû quel ſeroit le ſuccés du ſiege d'Oſtende, parce qu'aprés cette conquête, cette Place devoit ſervir de rendez-vous à la Flote des Alliez, ſur laquelle on devoit embarquer quelques Regimens de l'Armée de Flandres: On ne ſait pas encore poſitivement dans quelle Province les Alliez veulent faire cette deſcente; mais la Cour de France a donné des ordres pour la ſureté des endroits qu'elle croit les plus menacez.

C'eſt dans cette vûë que le Roi Trés-Chrêtien a déchargé la Province de Bretagne de ſix cens mille livres à prendre ſûr les deniers du Don gratuit de la Province, Sa Majeſté a auſſi exempté les Bourgs & Villages ſituez à dix lieuës de la Mer en Normandie, Poitou, Guyenne &c. de toute ſorte de nouveaux impôts, & de deux ſols pour livre, à condition qu'ils fourniront & entretiendront une partie des Milices qui ſont employées à la ſureté de leurs côtes.

Précautions que les François prennent pour s'y oppoſer.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

SUr les aſſurances que Milord Marlborough & les Députez des Etats Généraux donnerent aux Etats de Flandres, que s'ils ſe ſoumettoient à *Don Charles d'Autriche* * & renonçoient à la fidelité qu'ils avoient

Les Etats de Flandres reconnoiſſent l'Archiduc.

* *C'eſt ainſi qu'on l'a nommé dans les Actes publics.*

avoient jurée au Roi Philippe V. ils seroient maintenus & confirmez dans leurs anciens droits, privileges & libertez, & que si au contraire ils le refusoient, on les y contraindroit avec la derniere rigueur par la force des armes; les Etats de cette Province s'assemblerent à Gand le sixiéme Juin, pour déliberer sur une matiere si épineuse: il fut resolu que la necessité devant le ceder à la loi, il falloit reconnoître *le Prince Charles d'Autriche pour* „ *Comte de Flandres*, pourvû qu'il les main- „ tienne dans leurs Privileges, Usages & „ Coûtumes, tant pour le spirituel que pour „ le temporel, qu'il approuve les Constitu- „ tions du Gouvernement present; qu'il „ ratifie les emprunts publics, & généra- „ lement tout ce qui s'étoit fait dans la Pro- „ vince jusques à ce jour là, tant pour la „ sureté du particulier que du général. A „ condition enfin que Mr. de Marlborough „ & les Députez Hollandois signent au bas „ de cette resolution, afin de ratifier les pro- „ messes qu'ils avoient faites à la Province à cet égard. L'extrait de cette déliberation ayant été porté le lendemain 7. Juin au Camp d'Aerselle, Milord Marlbrough & & les quatre Députez de Hollande ne jugerent à propos de donner le cautionnement dans la forme que les Seigneurs Flamans l'avoient minuté, ils se contenterent de mettre au bas, *Le tout accordé au nom de Sa M. C. le Roi Charles III.* & signerent l'Acte. Ces Messieurs sont trop habiles gens pour avoir voulu en leur nom garantir l'exécution de toutes ces promesses, outre qu'ils auroient peut-être été desaprouvez dans un autre tems.

II. Nous

II. Nous anonçâmes le mois dernier * le siege d'Oſtende. Mr. d'Owerkerck s'étant détaché avec l'Armée Hollandoiſe & quelques Regimens Anglois, ſe préſenta devant Nieuport le 17. Juin pour en former le ſiege; mais ſoit que l'expedition en parût difficile, ou que ce n'eût été qu'une feinte, il décampa le 19. & fut attaquer Oſtende, par terre, pendant qu'une Flotte Angloiſe & Hollandoiſe ſous le Commandement du Chevalier Fairborn, l'aſſiegea par mer. La tranchée fut ouverte la nuit du 22. au 23. Juin, & le feu fut trés vif de part & d'autre juſqu'au 6. Juillet, que la Place ſe rendit par Capitulation: par laquelle il fut reglé que la Garniſon ſortiroit le 8. pour être conduite, les François à Dunkerque, & les Eſpagnols & Valons à Mons, avec leurs bagages & l'épée tant ſeulement: ſans pouvoir dans l'eſpace de ſix mois porter les armes contre les Alliez; ainſi la voilà deſtinée à relever d'autres troupes de quelque Garniſon Celle d'Oſtende auroit obtenu des conditions plus honorables, ſi une eſpece de diviſion entre le Marquis de Couvarouvias Eſpagnol, qui étoit Gouverneur de la Place, & le Comte de la Motte Houdancourt qui commandoit les François, ne les avoit déſunis: il falut toute la prudence du dernier pour empêcher que les troupes Françoiſes n'en vinſſent aux mains avec les Eſpagnols & Valons, qui ſecondez des Bourgeois, vouloient rendre la Place deux jours aprés qu'elle fut aſſiegée: lors que la Capitulation fut ſignée ils donnerent même des marques de leur mauvaiſe volonté, puis que

Mr. d'Owerkerck aſſiege & prend Oſtende.

plus

* *Voyez Juillet page 71.*

plus de la moitié des deux Bataillons d'Ibanez & de Kerkom, avec quelques Dragons des quatre Compagnies de Pignatelli prirent parti dans les troupes des Alliez, & refuserent d'aller à Mons.

Lors qu'on fait attention qu'Oſtende fut aſſiegée par une Armée Eſpagnole, commandée par le Marquis de Spinola, le 5. Juillet 1601. & qu'il ne put s'en rendre le maître que le 22. Septembre 1604. On eſt ſurpris de ce que cette Place n'a tenu que 14. mois de tranchée ouverte: mais ſi l'on conſidere, qu'on n'attaquoit point en ce tems-là, les Places comme l'on fait aujourd'hui; que les Hollandois, qui la défendoient, étans les maîtres de la Mer, y mettoient des ſecours & la ravitailloient auſſi ſouvent qu'ils vouloient, la ſurpriſe en ſera beaucoup moindre. D'ailleurs on eſt aſſez convaincu, de la negligence avec laquelle les Eſpagnols munifſent leurs Places & de la jalouſie qu'ils conçoivent lors que leurs Alliez veulent y ſuppléer & leur aider à les défendre; ce qui vient de ſe paſſer à Anvers * & à Oſtende, en ſont d'aſſez fortes preuves, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'en alleguer toutes les circonſtances. En effet par l'état que le Comte de la Motte a apporté, on remarque que quoique la Garniſon fût de ſix Bataillons François, de 2. Eſpagnols, & de 4. Compagnies de Dragons il n'a laiſſé qu'environ 500. fuſiliers en état de ſervir, qu'il n'y avoit preſque plus de Boulets, ni de poudre, & trés peu de vivres. Ce Général aſſûre que les Alliez ont eu plus de 2000. hommes tuez ou bleſſez devant Oſtende: mais qu'importe aux Souverains

* *Voyez Juillet page 51.*

verains à quel prix leurs projets soient exécutez, pourvû qu'ils réüssissent? il paroît que cette conquête doit rester entre les mains des Hollandois; du moins on y a mis six Bataillons de leurs meilleures troupes, & on en a donné le Gouvernement au Baron de Spar, Lieutenant Général Hollandois.

III. Les Alliez, aprés l'abandon de Bruxelles & de Gand, s'approcherent de Dendermonde, dans l'esperance qu'ils n'y trouveroient pas plus d'opposition; mais le Marquis de la Valle qui en est Gouverneur, les fit avertir de se retirer, & ensuite fit percer les Digues pour inonder les environs de la Place: le 21. Juin Mr. de Baviere envoya dans cette Place Mr. de Verboom un de ses Lieutenans Généraux, qui y introduisit six cens hommes d'Infanterie, quatre piéces de Canon, & plusieurs chariots chargez de munitions de bouche & de guerre. Ce secours inopiné obligea les Alliez d'envoyer un Corps d'Armée devant Dendermonde, pour la réduire par la force; on la canonna & bombarda pendant prés de 15. jours, on la croyoit même réduite sur la foi des Imprimez d'Hollande, qui ont débité plusieurs fois qu'elle avoit capitulé; mais bien loin de là, les Alliez se virent obligez de discontinuer le siege le 5. Juillet, & de le changer en blocus, dans l'esperance d'affamer la Garnison. *Siege de Dendermonde changé en blocus.*

IV. La grande Armée des Alliez, sous les ordres de Mr. de Marlborough, aprés avoir campé quelque tems à Rosselaër, fut se poster le 6. Juillet entre Harlebek & Coutray, pour la commodité des fourages: peu de jours aprés elle s'avança vers *Camp de Mr. Marlborough.*

le

le Pont d'Eſpieres ſur l'Eſcaut ; & Monſieur d'Owerkerk décampa auſſi de devant Oſtende, pour venir joindre Mr. Marlborough. On attend d'apprendre de moment à autre, quelles ſeront les ſuites de ce mouvement & de la priſe d'Oſtende ; car on ne doute pas que les Alliez ne faſſent quelque nouvelle entrepriſe, avant l'arrivée de Mr. le Duc de Vendôme aux Païs-Bas : A propos de ce Prince, voici quelques vers faits à ſa loüange, par M. le Duc de Nevers ſon Oncle, qui eſt connu au Parnaſſe pour un excellent Poëte.

Prince blondin, aimable Atlas des Gaules,
Inébranlable, actif & vigilant
Qui ſoûtiens ſeul ſur tes forts épaules,
De l'Eſpagnol le Trône chancelant
Vous qu'on aime par tout juſqu'à l'idolatrie,
Nouveau Titus : l'amour de la Patrie,
Qu'on a vû dans les Champs de Mars,
Suivie de la Victoire ;
Fils de Ceſar, effacer la mémoire
Des Ceſars.
On ne ſçait point, vous voyant contre Eugene,
Si vous êtes dans le Combat,
Plus Capitaine que Soldat,
Ou plus Soldat que Capitaine.
Avec autant de cœur, & d'un effort égal,
Vous ſçavez attaquer auſſi bien que défendre,
Et joindre aux ruſes d'Anibal
Toute la valeur d'Alexandre.
Pour ranimer le cœur de nos Soldats,
Et leur faire briguer l'honneur d'un beau trépas,
Il nous faudroit, pour le bien du Royaume,
Vendôme ici, Vendôme là, Vendôme.

O vous

O vous qui rempliſſez les deſſeins les plus grands
Avec tout le brillant d'une guerriere audace,
Laiſſerez-vous perdre la race
Des Conquerans.
Non, non, prenez une Amazone,
Qui dans le beau métier de Venus vous façonne,
Et qui par ſes charmes puiſſans,
Reveille en vôtre cœur les amorces des ſens.
Au plaiſir de l'Himen tâchez d'être ſenſible,
Ne ſoyez plus un Vendôme inflexible,
Et qu'une Taleſtris contraigne, en vous charmant,
Vôtre cœur Zenocrate, à devenir Amant.
A ſa beauté tout déviendra poſſible,
Et nous verrons un jour,
Sortir de ſon ſein prolique,
De beaux Ceſarions plus charmans que l'Amour.

V. Quelques Députez des Etats Généraux s'étans rendus à Bruxelles, ont eu diverſes conferances avec ceux des Etats de Brabant: on aſſûre qu'on y a agité l'établiſſement de la Republique Catholique, dont les Articles furent inſerez dans nôtre précedent Journal: * on ajoûte en même tems, que les Miniſtres de l'Empereur, n'oublient rien pour traverſer cette Négociation, parce que, quelqu'avantageuſe qu'elle fût aux Peuples des Païs-Bas, elle n'eſt pas conforme aux interêts de la Maiſon d'Autriche.

Conferances ſur l'établiſſement de la Republique Catholique.

ARTI-

* *Voyez Juillet page 56.*

ARTICLE VIII.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

I. VOici une Lettre de Mr. Marot Medecin de Châlons, qui explique les Corpuſcules lumineux, dont on a parlé dans un de nos précedens Journaux; * Elle eſt trop intereſſante pour devoir être abregée.

Lettre ſervant d'explication des corpuſcules lumineux,

MONSIEUR,

VOtre Recuëil du mois de Fevrier dernier, ne m'étant tombé entre les mains, que depuis quelques jours, je n'ai pû vous donner plûtôt quelques reflexions ſur le Phenomene, que vous propoſez page 145. Je m'y ſuis crû d'autant plus obligé que je ſuis caution d'un miracle de la nature, qui vous a paru ſi ſurprenant; j'en ai d'auſſi bons certificateurs que la Famille de Languedoc dont vous parlez; outre que pluſieurs animaux, comme les chats, ont cela de commun avec nous: car ſi on leur paſſe la main ſur le dos, *ſur tout à contre poil*, dans l'obſcurité de la nuit & pendant un grand froid, il en ſort une infinité d'étincelles lumineuſes, même avec un petit petillement ſemblable à celui d'une poudre bien fine de ſalpetre, qu'on jetteroit ſur le feu.

Il m'eſt arrivé la même choſe, juſqu'à l'âge de 25. ans, lors que dans l'hiver m'étant déshabillé, aprés avoir éteint la chandelle, je voyois ſur mes jambes, comme une traînée de poudre en feu, lors que je tirois mes bas, avec un petillement pareil à celui que j'ai déja mar-

* *Voyez Fevrier* 1706. *page* 145.

marquée, à l'égard des autres habits, cela m'eſt arrivé quelquefois, mais rarement.

J'avois crû ce Phenomene commun à tous les animaux, juſqu'à ce qu'un ſoir étant chez un de mes amis, avec d'autres perſonnes, un enfant careſſant un chat, il en ſortit des corpuſcules lumineux, dont ils me demanderent la raiſon; & leur ayant dit qu'il en étoit de même des hommes, ils ſe prirent à rire de ma propoſition, & moi plus ſurpris de me voir ſingulariſé par la nature, je le fis paſſer dans une Chambre ſans clarté, & je leur prouvai ce que j'avois avancé en tirant mes bas: mais Mr. il eſt tems d'en donner la raiſon, ſans préjudicier à celles qu'on pourroit vous donner meilleures.

Il faut ſuppoſer, ſuivant le Siſteme des Phoſphores, qu'ils ne ſont lumineux que parce que les ſoulfres étans fort exhalés, la matiere ſubtile s'en échappe & pouſſe les globules du ſecond élement, juſqu'à nos yeux, en quoi conſiſte la lumiere.

Il faut donc un certain dégré d'exaltation des ſoulfres, parce que s'il ne l'étoit pas aſſez, la matiere ſubtile ne ſortiroit pas en aſſez grande quantité, pour donner le mouvement neceſſaire; il faut auſſi qu'il ne le ſoit pas trop, parce que la matiere ſubtile, s'échapant avec trop de facilité, elle ne feroit aucun effort, & par conſequent ne donneroit pas auſſi le mouvement ſuffiſant pour cauſer la lumiere.

Cela ſuppoſé, il eſt évident qu'il y aura des Phoſphores, qui auront beſoin de chaleur pour être lumineux, tels ſont la plûpart des artificiels, les vers lumineux, qui ne luiſent que les nuits d'Eté; tels étoient auſſi les yeux d'Alexandre dans le combat, parce que les ſoulfres

qui

qui ſortent de ces corps, ont beſoin de chaleur pour être exhallés.

Mais ſi ces ſoulfres ſont trop exhallés, il faudra du froid pour les ramener au dégré qu'il faut pour devenir lumineux. C'eſt ce qui arrive aux parties ſulphureuſes, qui ſortent des animaux, avec la matiere ſubtile, leſquels étans condenſés enſemble, par le froid s'attachent aux poils ou à la laine, & font un corps dont la matiere ſubſiſte, s'échappe au moindre mouvement qu'on lui donne. Vous voyez donc, Mr. que comme il ſort continuellement de l'homme & des animaux, des ſoulfres & des eſprits; ſi le grand froid les fige enſemble, autour du poil ou de la laine des bas, à un certain dégré d'exaltation pour faire le Phoſphore, & qu'en tirant les bas on comprime le corps ſulphureux, la matiere ſubtile, qui n'y eſt arrêtée que par le froid, s'en échappera & pouſſera les globules du ſecond élement, juſqu'à la retive de nos yeux, en quoi conſiſte la lumiere.

Puis que les myſteres de la nature ont place dans vos écrits, en voici un à expliquer, par les curieux Phyſiciens, qui n'eſt pas moins d'eſprit, que la pointe d'un ſubtil Epigrame. C'eſt de ſçavoir *pourquoi la fleur qu'on appelle* belle de nuit; *s'ouvre la nuit & ſe ferme à la venuë du Soleil, au lieu que les autres font tout le contraire.* Je ſuis Mr. vôtre &c. MAROT Medecin de Châlons.

Si quelqu'un répond à la queſtion curieuſe de Mr. Marot, & qu'on me la communique, j'en ferai part au public, de même que de toutes les remarques intereſſantes qui me ſeront envoyées, & j'en citerai toûjours les Auteurs, à moins qu'ils n'exigent de moi le con-

traire: Je joindrai une autre queſtion à celle de Mr. Marot, qui eſt a peu prés du même genre.

C'eſt de demander la raiſon pourquoi un arbre, qui eſt aſſez commun a Goa & que les Portugais appellent *l'Arbre triſte*, eſt chargé de fleurs la nuit, & n'en a point pendant le jour. Cet arbre, ſuivant pluſieurs relations de ceux qui ont voyagé en ce pais là, fleurit demi heure aprés le coucher du Soleil, les fleurs dont il eſt tout couvert pendant la nuit, repandent une odeur trés-douce & fort agréable; mais le lendemain dés que le Soleil commence à donner ſur cet arbre, il ſe dépoüille de toutes ſes fleurs, qui tombent à terre, & la nuit ſuivante il en prend de nouvelles: je ne ſçai s'il faudra moins d'eſprit à la ſolution de cette queſtion, qu'à celle de la *belle de nuit*, une bonne raiſon Phyſique, pourra, peut-être ſuffire pour les deux queſtions.

Le Sieur *Lombrail* Libraire d'Amſterdam, vient de mettre au jour une traduction Françoiſe, d'un Ouvrage Anglois qui fut imprimé à Londres l'année derniere, chez le Sieur *Parker*, Libraire, il a pour titre *Hiſtoire de la Virginie* &c.

Hiſtoire de la Virginie.

L'Auteur nous apprend qu'il eſt né aux Indes Occidentales, Sujet de la Couronne d'Angleterre, il a diviſé cet Ouvrage en quatre parties, quoi que renfermées dans un aſſez petit Volume, dans la premiere il nous donne l'Hiſtoire du premier établiſſement dans la Virginie & de ſon Gouvernement juſqu'à preſent: dans la ſeconde il parle des productions naturelles & des commoditez du Pais avant la venuë des Anglois. La troiſiéme fait mention du naturel des Indiens, de leur Religion, de leurs

leurs Loix, & de leurs coûtumes ; & la quatriéme traite de l'état present du païs.

La lecture de cet Ouvrage ne peut qu'être trés utile à ceux qui sont tant soit peu curieux de connoître ce Païs là : l'Auteur leur apprendra que la Reine Elisabeth donna le 25. Mars 1584. des Lettres patentes par lesquelles elle permettoit à ceux qui voudroient aller dans les Indes Occidentales, de tourner à leur profit les découvertes qu'ils feroient.

Si les Chrétiens ont pû avec justice, prendre le bien des Indiens.

Je ne sçai sur quel droit & sur quelle justice de pareilles donnations peuvent être fondées, à moins que chaque Souverain ne veüille s'attribuer le droit que Dieu donna à Adam de maîtriser tout le monde, si les Indiens, qui ne connoissoient pas l'Europe avant que les Européens fussent allez à la découverte de l'Amerique, avoient envoyé des Colonies dans nôtre vieux monde, auroient-ils été bien fondez de s'approprier nos biens, & de renverser le Trône de nos Souverains ?

Mais, dira t'on, ce sont des Infidelles, & les Chrétiens en passant dans le nouveau monde, n'ont eu en vûë que d'y établir l'Evangile. J'en conviendrois, si l'on n'entendoit parler que des Missionnaires, & de ce grand nombre de saintes ames, qui ont été chercher la Couronne du Martyre dans ces Provinces éloignées. Mais si l'on considere les Armées Navales, ce nombre de Canons, & de feux d'artifice inventez pour la destruction des hommes qu'on a fait passer dans l'Amerique, on avoüera, peut être, que les mines d'or, d'argent, les pierreries & les autres richesses des Indes, ont été plûtôt les objets de la convoitise des Chrétiens, que le salut des ames de ces malheureux aveuglez.

Un

Un habile Auteur de ce tems a remarqué trés-judicieuſement, que ſi les Indiens étoient privez des lumieres de l'Evangile, ils ne laiſſoient pas de conſerver en partie chez eux, la premiere innocence de la Création de l'homme, & leur païs la pureté & la fertilité: Que depuis que les Chrêtiens ſe ſont établis dans le nouveau monde, ils ont apris aux Indiens, la vanité, l'avarice, le larcin, le blaſphême, l'impureté, l'yvrognerie, & pluſieurs autres vices que les Ameriquains ignoroient.

Mais pour revenir à l'Auteur de l Ouvrage dont nous parlons, il dit que la Reine Eliſabeth donna le nom de *Virginie* à ce Païs nouvellement découvert, ſoit à cauſe de la ſimplicité des Peuples, qui étoient encore tous neufs, dénüez de toute adreſſe & ſubtilité, ſoit parce que cette Princeſſe avoit reſté fille toute ſa vie.

La Compagnie qui ſe forma à Londres en 1584. joüit en proprieté de la Virginie, juſqu'en 1626. que le Roi Charles I. l'ayant caſſée, & revoqué la donation d'Eliſabeth, ce Prince s'aproprıa la direction immediate de cette Colonie, nomma le Gouverneur & le Conſeil, n'impoſa d'abord pour ſon droit particulier de Souverain que deux Schelings, c'eſt-à dire, vingt quatre ſols pour chaque arpent de terre. L'Auteur remarque en faveur de ſa Patrie, que la Virginie fut la derniere des Colonies Angloiſes en Amerique, qui ſe ſoumit à la domination de Cromwel, & la premiere qui reconnut celle de Charles II.

L'Auteur en nous parlant des Rivieres de la Virginie, remarque que certains vers s'attachent & percent les Vaiſſeaux; mais que cela

n'arrive que depuis le commencement du mois de Juin juſqu'à la mi Juillet. Il nous fait la deſcription de pluſieurs plantes, il s'attache particulierement à deux, dont l'une marque diſtinctement les parties des deux ſexes qui diſtinguent les animaux, ce qui peut confirmer l'opinion de ceux qui prétendent que toutes les plantes ont les deux ſexes. La ſeconde de ces plantes eſt beaucoup rafraichiſſante & reſſemble, dit l'Auteur, *à la Pomme-Epine du Perou*; il remarque que des Soldats en ayant cueïlli, lors qu'elle étoit encore fort tendre, en firent une ſalade; mais que tous ceux qui en mangerent devinrent fols pendant onze jours, faiſant des folies differentes & innocentes, & qu'étans revenus dans leur bon ſens, ils ne ſe ſouvinrent jamais des extravagances qu'ils avoient commiſes. *Les Hollandois ont appellé* Baye de la folie *une certaine plage dans la Chine, prés de laquelle on trouve une eſpece de prunes, qui font perdre la memoire à ceux qui en mangent, & les rendent comme extravagans pendant trois jours.*

Lors que l'Auteur traite des coûtumes des Indiens, il nous dit, que les promeſſes de mariage entr'eux ſont ſacrées & inviolables, qu'il arrive rarement d'y voir diſſoudre un Himenée, quoique cela puiſſe ſe faire du conſentement des deux parties, parce que le divorce paſſe chez eux, comme une choſe honteuſe, fondée ſur l'inconſtance & la legereté; que quand cela arrive, les enfans ſe partagent chacun, prenant ceux qu'ils aiment le plus; car les enfans ne ſont pas à charge aux Indiens comme chez les Europeens, puis qu'au contraire ils font une partie de leurs richeſſes: & s'ils ne s'accordent pas ſur ce partage, par ra-

port à leur inclination, on en fait deux portions autant égales qu'on peut, & on tire au ſort qui choiſira.

Il nous dit encore, que quoi que les filles des Indiens ſoient trés libres & fort enjoüées, elles ſont également ſages, & qu'il n'a jamais apris qu'aucun d'elles ait fait un enfant avant d'être mariée; que la conſequence deſavantageuſe que quelques Anglois ont tirée de l'enjoüement de ces filles Indiennes, n'eſt pas mieux fondée que celle que les Eſpagnols & les Italiens tirent de la liberté des Françoiſes.

III. Le progrez que les Anglois ont fait en Eſpagne depuis deux ans, leur en faiſant eſperer de plus conſiderables, ont donné lieu de faire mettre ſous la Preſſe à Londres un nouveau *Dictionaire Eſpagnol Anglois, & Anglois-Eſpagnol*, pour l'utilité des Anglois qui n'entendent pas la langue Eſpagnole: c'eſt le Capitaine *Stevens*, qui eſt l'Auteur de ce Dictionaire; & on aſſure que la Reine d'Angleterre fait les frais de l'Edition, afin qu'aux dépens de la Cour on en fourniſſe des exemplaires aux principaux Officiers des Armées de Sa M. tant en Eſpagne qu'en Portugal. *Dictionaire Eſpagnol & Anglois.*

IV. Il vient de s'allumer une guerre qui ſera (peut être) de plus longue durée, que celle d'entre les Maiſons de France & d'Autriche; mais qui aſſurement déſolera moins de Provinces. Dans cette nouvelle querelle, qui s'échauffe de plus en plus, on y voit moins répandre de ſang que d'ancre: C'eſt une diſpute entre deux célebres Auteurs François, que j'ai autrefois connus trés-particulierement en Hollande, où ils ont fixé leur ſéjour depuis plus de vingt ans. Comme je les conſi- *Querelle entre Mrs. Bayle & Bernard.*

dere & honore tous les deux, je ne dirai point quel eſt mon ſentiment ſur leur diſpute, (qui roule principalement ſur des matieres Theologiques, où l'exiſtence & la puiſſance de Dieu ſont intereſſées) je n'en ferai même aucune analiſe, puiſque les ouvrages de ces deux Sçavans ſont ſi publics, qu'il n'eſt pas difficile aux curieux de s'en munir. Je me contenterai ſeulement de nommer ces deux Champions, puis qu'ils ne combattent point maſquez: L'un eſt Mr. Bayle, connu par une infinité de ſçavans Ouvrages; & l'autre Mr. Jaques Bernard, ce fameux Journaliſte qui continuë depuis pluſieurs années avec un aplaudiſſement géneral, les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Ouvrage enfanté par Mr. Bayle, au mois de Mars 1684. & qu'il diſcontinua quelques années aprés, à cauſe d'une indiſpoſition qui lui ſurvint. Mr. Bernard, aprés avoir produit pluſieurs autres Ouvrages dignes de lui, & entre autres quelques tomes de la *Bibliotheque Univerſelle*, entreprit la continuation du Journal de la *Republique des Lettres*, qu'il nous donne tous les mois, accompagné de curieuſes & ſçavantes rematques.

On s'eſt apperçû depuis quelques années, que non ſeulement Mr. Bernard, la plûpart des Theologiens Proteſtans, mais auſſi pluſieurs Sçavans Catholiques, & même Meſſieurs les Journaliſtes de Trevoux, combattent dans differentes occaſions, les ſentimens & les opinions de Mr. Bayle. De maniere que ſi la victoire ſe range du côté de la multitude, on doit préſumer que le parti de Mr. Bayle ne ſera pas le plus fort. Souvent l'homme n'employe la raiſon, qui lui a été donnée préferablement aux autres animaux, qu'à vouloir pé-

netrer

netrer dans les ſecrets myſteres de la Divinité ; ce qui n'aboutit qu'à des diſputes entre les Sçavans, d'où naiſſent quelque fois des hereſies qui ſe communiquent au peuple ignorant & amateur des nouveautez : il ſeroit à ſouhaiter que tous les hommes en général fiſſent la judicieuſe reflexion renfermée dans ce ſixain.

Par la plus haute intelligence,
Dieu ne ſauroit être compris ;
Il faut abaiſſer nos eſprits,
Pour adorer dans le ſilence,
L'inexplicable infinité,
De ſon Auguſte Majeſté.

V. Mr. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, a fait une Ordonnance qui ſuſpend la lecture des inſtitutions Theologiques du P. Juenin, ſçavant Prêtre de l'Oratoire ; Ce livre avoit été fait pour l'inſtruction des jeunes Eccleſiaſtiques du Seminaire de Saint Magloire, qui depuis quelques années eſt devenu le Seminaire Epiſcopal. *Ordonnance de Mr. de Noailles.*

VI. On jouë à Paris le nouvel Opera de *Caſſandre*, les paroles en ſont de Mr. de la Grange frere de Madame Stoupe. *Opera nouveau.*

Nous avons reçû de Nancy deux piéces de Litterature, qui ne peuvent trouver place que dans le Journal ſuivant.

ARTICLE IX.

Qui contient le mariage & la mort des Princes & autres Perſonnes Illuſtres.

Naiſſance. I. DErnierement Madame la Comteſſe de Pontchartrain, Epouſe du Miniſtre & Secretaire d'Etat, acoucha d'un fils.

Mariages. II. Le 17. du mois de Juin, le mariage du fils unique du Roi de Pruſſe fut conclu à Hanover avec la fille de l'Electeur de ce nom; il ne doit être conſommé que dans le courant du mois d'Août.

On a fait des propoſitions de marier l'Archiduc Charles avec la Princeſſe d'Anſpach; mais il n'y a rien encore de conclu.

Au mois de Juin on celebra à St. Dizier un mariage ſi peu commun, qu'on a crû devoir lui donner place dans ce Journal. C'eſt celui du Sr. Claude Dubois, avec Damoiſelle Madelaine Royaux : Aprés cinquante ans de mariage, ils aſſemblerent leurs enfans, neveux & niéces, dans leur maiſon de campagne à Chaucenai prés de St. Dizier, & s'étans rendus à l'Egliſe pour remercier Dieu d'une ſi longue & parfaite union, le Curé leur dit une grande Meſſe, les communia, & à la reſerve de la benediction nuptiale, on n'oublia rien de tout ce qui rend une pareille ceremonie éclatante: le ſoir on coucha ces illuſtres mariez, comme l'on avoit fait cinquante ans auparavant; je ne ſçai pas ſi tout s'y paſſa de même, ce dont je ſuis perſuadé, c'eſt que les rejoüiſſances durerent deux jours, avec beaucoup d'éclat, & que les mariez furent complimentez ſur leur

leur Jubilation, de toutes les perſonnes de conſideration de leur voiſinage: Mr. Dubois a été Maire de St. Dizier 12. ans, Subdelegué 18. ans, & Lieutenant Géneral du Baillage 11. ans, & Lieutenant Aſſeſſeur Civil & Criminel 38. ans, ayant rempli tous ces Emplois avec honneur & avec l'applaudiſſement de ſa patrie. Si l'Hymen dont nous parlons, doit être cité pour exemple, les plaiſirs du mariage ſont d'une plus longue durée que celle que le Poëte a voulu nous inſinuer, lors que ſans diſtinction il dit que

C'eſt un lien fatal à nôtre liberté,
Le plus heureux époux eſt toûjours maltraité:
L'Hymen avec la joye a tant d'antipatie,
Qu'on a que deux bons jours, l'entrée & la ſortie.

III. Le 27. Mai, le Cardinal Marc-Antonio-Barbarigo, Venitien, mourut à Montefiaſcone; il étoit né le 6. Mai 1640. avoit été élevé au Cardinalat le 2. Septemb 1682. Il avoit fondé dans la Ville où il eſt mort, un Seminaire pour l'inſtruction des jeunes Eccleſiaſtiques; Il a donné tous ſes biens au même Seminaire, à la reſerve des Legs mediocres qu'il a fait au Sieur Barbarigo ſon neveu, & à ſes domeſtiques: Toute ſa vie avoit été ſuivie d'une pieté exemplaire, & depuis plus de 15. ans il s'étoit reduit à imiter la ſainteté & la ſimplicité des Apôtres & des premiers ſiecles de l'Egliſe, diſtribuant aux pauvres toutes les épargnes de ſes revenus. *Morts.*

Nous avons parlé dans l'Article d'Allemagne de la mort d'un des Princes enfans

de

de Mr. l'Electeur de Baviere; comme la repetition eſt ennuyeuſe aux perſonnes de bon goût, nous nous contenterons de ce que nous en avons dit; voici un autre ſujet de deüil dans cette Famille.

Le 20. Juin la Ducheſſe Doüairiere de Baviere Tante de Mr. l'Electeur, & Veuve du Duc Maximilien, mourut dans ſon Château de Turckheim; par ſon Teſtament elle avoit legué ſes pierreries au Prince d'Auvergne ſon Neveu, qui eſt preſentement en Hollande, n'ayant pas oſé le donner à Mr. de Baviere ni à ſes enfans, par la crainte qu'elle avoit que la Cour de Vienne ne s'en emparât. Cependant il paroit que ſes précautions ſeront inutiles, puiſque S. M. I. a fait mettre le ſcellé au Château de Turckheim, & a fait prendre poſſeſſion de tous ſes biens.

Le Comte Ferdinand Bonaventure d'Harrach mourut dernierement aux bains de Carelsbach en Boheme; il étoit Conſeiller d'Etat, Chevalier de la Toiſon d'or, Grand Maitre de la Maiſon du feu Empereur Leopold; Mr. l'Evêque de Vienne, Coadjuteur de Salzbourg eſt fils de ce défunt.

Le 24. Juin Dame Marie Guigauld de Bellefonds, Veuve du Marquis de Villars, Lieutenant Général, Ambaſſadeur de France en Eſpagne, & mere du Maréchal de Villars, mourut à Paris âgée de 82 ans.

On obmit le mois dernier d'annoncer la mort d'une autre Dame de diſtinction: elle s'appelloit Madelaine d'Elbene, Veuve de Jean-Jaques du Boucher, Chevalier, Seigneur de Villeflix les Arches; elle eſt morte âgée de 94. ans. Elle étoit mere de Madame la Maré-

Maréchale de Chamilli.

Au mois de Juin le Pere Verjus Jeſuite, Secretaire des commandemens du Pere la Chaiſe, mourut à Paris ; il s'étoit autant diſtingué par ſon propre merite, par ſes manieres engageantes, par ſa profonde érudition, qu'il l'étoit par ſa naiſſance : Ils étoient quatre freres, dont trois avoient embraſſé l'état Eccleſiaſtique ; l'aîné étoit l'Abbé Verjus, qui, quoi que mort dans un âge peu avancé, s'étoit rendu illuſtre dans la République des Lettres, par ſon eſprit, par ſon éloquence, & par ſa vaſte érudition, qui lui acquirent l'eſtime de tous les Sçavans de ſon tems. On a imprimé aprés ſa mort un Tome de Panegiriques, qui font voir la beauté de ſon genie, & le talent qu'il avoit pour la Chaire. Mr. l'Evêque de Grace, qui par la regularité de ſes mœurs, par la pureté de ſa Doctrine, & par ſes grandes charitez, édifie le Troupeau qu'on a commis à ſes ſoins, eſt frere de ces deux illuſtres défunts. Le quatriéme, c'eſt Mr. le Comte de Crecy, ſi connu par ſes importantes négociations en Allemagne, & par la part qu'il eut à la Paix de Riſwick, où il étoit un des Plenipotentiaires de France. Ce Comte avoit épouſé Dame Marie Marguerite de Ratabon, ſœur de l'Evêque d'Ipre, & de feu Mr. de Ratabon Gentilhomme ordinaire du Roy, & ſon Envoyé à Genes, dont le fils eſt Colonel du Regiment de Boulonnois.

L'Abbé Teſtu, un des quarante de l'Academie Françoiſe, mourut à Paris le 21. Juin, âgé d'environ 80. ans.

Charles Pot Marquis de Rhodez, ci-devant

vant Grand Maître des Ceremonies, finit auſſi ſes jours à Paris au commencement de Juillet.

Meſſire Charles de Stainville, Seigneur Comte de Couvonges, mourut à Luneville le 26. Juin 1706. âgé de 60. ans : Il étoit Grand Maître d'Hôtel de la Maiſon de S. A. R. Mr. le Duc de Lorraine, qui l'avoit employé dans pluſieurs occaſions d'éclat ; ce fut lui qui fut emploié de la part de ce Prince à Paris & à Vienne, pour le mariage de S. A. R. avec Madame Royale. La Maiſon de Stainville eſt trés-ancienne, & alliée aux plus Illuſtres de Lorraine. Mr. de Couvonges avoit un frere, nommé Antoine de Stainville, qui eſt mort Lieutenant Géneral des Armées du Roi, & Gouverneur de Caſal.

Le 28 Juin le Comte Leopold-Joſeph de Lamberg, ci devant Ambaſſadeur à Rome, mourut à Vienne d'une attaque d'apoplexie.

ADI-

ADDITION.

COmme l'on achevoit l'impreſſion de ce Journal, une perſonne de conſideration a adreſſé à l'Imprimeur le Diſcours, dont voici la copie fidele.

Diſcours prononcé à la Diette Générale des Suiſſes, par Mr le Marquis de Puyſieux, Ambaſſadeur de France.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

TOutes les fois que je ſuis venu dans cette Illuſtre Aſſemblée, j'ai tâché de vous donner de nouvelles marques de l'amitié du Roi mon Maître; j'en ai eu ſouvent l'occaſion en vous aprenant ſes victoires, & en partageant avec vous la joye d'un heureux ſuccez.

Aujourd'hui la fortune favoriſe nos Ennemis, & c'eſt en ne vous diſſimulant point les outrages qu'elle nous fait, que je reviens vous témoigner la même amitié, & la même confiance.

Il eſt rare à des Miniſtres tels que moi de publier eux mêmes les deſavantages de leurs Souverains; mais le Roi mon Maître ignore cette baſſe politique de tromper par de faux récits ſes Alliez & ſes peuples; ſes armes ont été malheureuſe en Catalogne & en Flandre, il m'ordonne de vous le dire; d'un côté la fureur des Revoltez a méconnu & repouſſé le Roi legitime qui venoit délivrer ſes Sujets fideles de l'oppreſſion étangere; de l'autre côté le courage des François s'eſt précipité avec trop d'ar

d'ardeur au milieu des ennemis mal reconnus, & le nombre a triomphé de la valeur; un vaſte Païs abandonné, de ſuperbes Villes épouvantées ont été le prix du Victorieux

Ce n'eſt point pour chercher auprés de vous, M. S. la conſolation qu'on trouve dans ſes malheurs, en les racontant à des amis ſinceres, que je rappelle ici un ſi triſte ſouvenir, c'eſt plûtôt pour vous conſoler & vous raſſurer vous mêmes.

Le Roi mon Maître eſt perſuadé de vôtre affection pour ſa perſonne ſacrée, & de la part que vous prenés à tout ce qui lui arrive; je ſçai auſſi que vous connoiſſez vos veritables interêts, vous n'ignorés pas M. S quel danger court la liberté de vôtre patrie ſi la Maiſon d'Autriche reprenoit cette ſuperiorité terrible qu'elle avoit ſous Charles Quint; elle y aſpire toûjours, & elle y arriveroit bientôt par le ſecours de ce monde d'aveugles alliez, qui prodigue pour elle leurs treſors & le ſang de leurs peuples, ſi la France ſe laſſoit de reſiſter ou étoit contrainte de ceder à un torrent trop rapide.

Vous avez vû par un des Memoires du Sr. Meillarede, que j'ai rendu public, les complots qu'on a formé pour rompre l'union du Loüable Corps Helvetique, pour vous détruire par vos propres mains: connoiſſés les fauſſes careſſes dont on vous flatte, mepriſés les vaines menaces, dont on veut vous étonner, fuyés les pieges que l'on vous tend, ne ſeparés point vos interêts communs, reſſertez entre vous les liens de vôtre confederation mutuelle, attachés vous plus que jamais à l'alliance ſolide du Roi mon Maître, & ne vous laiſſez point épouvanter par la peinture outrée qu'on vous fait de ſes pertes; telles qu'elles ſoient,

elles

elles n'étonnent point ſa grande ame, elles ne déconcertent point ſes Conſeils, elles n'épuiſent point ſes Finances, elles ne refroidiſſent point le zele de ſes Sujets: il ne ſe laſſera point de combattre pour la liberté de l'Europe; & il n'épargnera rien pour conſerver la vôtre, ſi elle eſt jamais attaquée. C'eſt M. S. ce qu'il m'a ordonné de vous dire en vous aſſurant de ſa protection puiſſante & de la ſincerité de ſon amitié confederale, & toûjours inviolable.
A Bade le 10. *Juillet* 1706.

On mande *d'Eſpagne*, que Milord Galloway n'avoit fait entrer que 600. hommes dans Madrit, le reſte de ſon Armée s'étant campé au Prado. Que le Corps de la Nation Caſtillane, paroiſſoit toûjours, d'être attaché aux interêts du Roi Philippe, qu'il y avoit eu querelle entre quelques Gentilshommes Eſpagnols & des Officiers Anglois, parce que les premiers refuſoient d'avoüer que l'Archiduc Charles d'Autriche fut leur Roi: il y eut même quelques coups de fuſils tirés dans Madrit; & un des Gentilshommes inſultez ayant crié *amate*, *amate*, qui veut dire tuë, tuë, il fallut la prudence de Milord Galloway, pour diſſiper ce deſordre naiſſant: Le Marquis de Legal aprés avoir laiſſé repoſer quelques jours les Troupes Françoiſes aux environs de Pampelonne, avoit marché avec 12000 hommes pour aller joindre le Roi d'Eſpagne en Caſtille: D'un autre côté Mr. le Duc de Noaille a aſſemblé onze Bataillons, 18. Eſcadrons, & les Milices du Rouſſillon & du Languedoc, faiſant en tout un Corps de 16000. hom. avec eſquels il devoit partir de Perpignan le 12.
Juillet

Juillet pour faire une irruption dans la Cerdaigne Eſpagnole.

D'Allemagne Mr. le Maréchal de Villars ayant envoyé à Stattmat & à Druſenhem les Brigades de Navare & de Toulouſe, le reſte de l'Infanterie vers Lauterbourg, & la Cavalerie vers Ketheim; pendant que le bruit ſe répandoit, qu'on alloit faire le ſiege de Landau, ce Général ſe rendit le 15. Juillet au Fort Loüis & le lendemain à la pointe du jour il fit attaquer 2000. Allemans qui étoient campez dans l'Iſle du Marquiſat vis à vis du Fort Loüis; ils firent quelque reſiſtance dans ce Poſte avantageux, auprés laquelle ils en furent chaſſez, & les François s'y étans logez, on y fit un Pont de communication, ſur lequel on fit paſſer 20. Bataillons pour attaquer une Redoute que les Alliez ont ſur un petit bars du Rhin; l'on prétend enſuite de rétablir l'ouvrage à corne, qui fut démoli en vertu du Traité de Paix de Riſwick. De la priſe de cette Redoute dépend la perte des fameuſes Lignes de Stolhoffen, qu'on a fortifiées avec tant de dépenſe, & gardées avec tant de ſoin depuis plus de 4. ans.

De Flandre. On écrit de ce Païs-là que les Alliez ſe ſont déterminez au ſiége de Menin, que l'on aſſure avoir été inveſti par l'Armée que commande Mr. d'Owerckerk, la nuit du 21. au 22. du mois dernier; la Garniſon de cette Place eſt de 12. Bataillons, & eſt pourvûë de tout ce qui eſt neceſſaire pour ſa défenſe; M. de Caramant, Lieutenant Général, y commande. La grande Armée ſous le Commandement de Mr. de Marlborough eſt deſtinée à couvrir ce Siege; cependant l'Armée Françoiſe groſſit en Flandre conſiderablement.

FIN.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Août 1706.

ARTICLE I. *Eſpagne & Portugal.* 73
ARTICLE II. *France.* 81
ARTICLE III. *Italie.* 90
Harangue de Mr. de Savoye. 93
ARTICLE IV. *Allemagne.* 104
ARTICLE V. *Pologne.* 114
ARTICLE VI. *Angleterre.* 116
ARTICLE VII. *Hollande & Païs-Bas.* 123
ARTICLE VIII. *Litterature.* 130
ARTICLE IX. *Mariage & Morts des Perſonnes Illuſtres.* 140